

Mémoire sur le Projet de loi numéro 60

**Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité
religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les
hommes et encadrant les demandes d'accommodement**

Présenté au ministre Bernard Drainville

**Ministre responsable des Institutions démocratiques et de la
Participation citoyenne**

par

**Ghyslain Parent, Ph. D. Professeur titulaire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

Avec l'aide de

Louise Hubert

et

André Drouin

INTRODUCTION : LE BUT DE CET EXERCICE

Je suis heureux d'apporter une brève contribution au débat portant sur la *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*.

Cela fait plus de dix ans que je réfléchis sur les conditions permettant une véritable inclusion des nouveaux arrivants dans le but de leur faire une réelle place en toute égalité afin de faire profiter la société québécoise de toutes les richesses reliées à la diversité.

Au cours de ces années, j'ai regardé, mais j'ai aussi écouté. J'ai entendu des personnes en détresse me conter leurs désillusions en lien avec leur réalité d'immigrants. On leur avait fait rêver de grandes choses en leur promettant d'avoir un emploi pour participer à la création de la richesse des Québécois, tout en voyant la leur apparaître. Pourtant, plusieurs étaient sans emploi après cinq mois, deux ans, cinq ans ou encore plus longtemps. Qui a osé leur mentir et leur faire croire en un *AMERICAN DREAM* ?

J'ai aussi rencontré des employeurs qui, sous le couvert de l'anonymat, m'ont dit qu'ils ne voulaient pas d'immigrants comme employés par crainte qu'un jour ils ne demandent des accommodements raisonnables. Je leur ai mentionné que leurs actions n'étaient pas conformes aux volontés de la charte québécoise des droits et libertés. Ils m'ont dit qu'il était très facile, lors des sélections, de trouver des trucs pour contourner les prescriptions de la charte; et qu'il ne serait jamais possible de prouver qu'ils ont refusé un emploi à quelqu'un en raison de ses convictions religieuses.

Un jour, une de mes anciennes étudiantes que j'aime beaucoup, une non-Québécoise-de-souche, arrivée au Québec deux ans plus tôt, a eu le bonheur de trouver un bon emploi au gouvernement fédéral. Cette femme avait pour tâche d'accueillir les nouveaux arrivants. Elle reçut donc une formation de son employeur sur ce qu'elle devait dire à ces futurs-canadiens. J'ai été particulièrement frappé par l'un des messages qu'elle devait transmettre à ces immigrants : **LE CANADA EXIGE QUE VOUS CONSERVIEZ VOS COUTUMES ET VOS VALEURS.**

Certains arrivants ont bien compris ce message et l'ont très bien, voire trop bien, respecté. Valeurs judéo-chrétiennes aidant, le Québec a voulu se montrer ouvert, généreux et accueillant. Or, il semble bien que certains immigrants ont abusé de cette générosité. Bien que la majorité d'entre eux soient prêts à adopter les valeurs québécoises, d'autres **EXIGENT** que leurs valeurs et leurs coutumes aient préséance sur les lois du pays d'accueil. Malheureusement, certaines de ses coutumes, empreintes de religiosité, entraînent parfois à la barbarie et au crime. Nous n'avons qu'à penser à l'affaire Shafia pour nous en convaincre.

Les chartes, canadienne et québécoise, reconnaissent le droit de croire et de ne pas croire. La Charte canadienne reconnaît le droit à l'expression de valeurs religieuses de chacun. Bravo! Mais y-a-t-il dans cette charte une obligation d'expression de ses valeurs 24 heures sur 24 ? Un employeur [– ici, l'État québécois –] est-il en droit d'encourager et de souhaiter que ses employés expriment leurs valeurs religieuses en dehors des heures de travail? Tel est le fond de la question et mon exposé souhaite répondre à cette question.

Le débat national en ce moment fait donc appel à la notion de laïcité, une laïcité qui s'est installée dans le quotidien des Québécois tout lentement et sans heurt au cours des quarante dernières années. La laïcité est là de fait. Elle est cependant fragile. Il est donc urgent maintenant de l'enchâsser dans un corpus juridique permanent afin d'expliquer au nouvel arrivant ce que l'État québécois attend de lui. Le message à communiquer se résume en deux simples phrases : « *Au Québec, tous les individus obéissent aux mêmes lois et ce peu importe leur religion* » et « *Au Québec, que la religion des uns ne deviennent jamais la loi des autres* ».

1- L'UNIVERSITÉ

Je suis un universitaire. Parce que le mot université enchâsse le mot UNIVERS, je suis curieux de connaître ce qui se passe dans cet univers que nous habitons tous. Je souhaite connaître et aimer les gens. Je me conçois comme ouvert aux différences. Je considère que la vie est belle et courte. Je désire alors qu'elle se déroule en paix, dans le partage des bons moments et dans la célébration l'humain.

Je suis respectueux des droits humains. Je crois que plus il y aura de libertés, plus je serai heureux. Je veux aussi que cette soif de libertés soit partagée par mes congénères. Je veux que les autres respectent mes libertés. Je conçois cependant que plusieurs de mes libertés soient encadrées par des lois qui viennent les restreindre. Par exemple, j'ai le droit de fumer mais on me dira où fumer et où ne pas fumer. J'ai le droit de vivre librement sans attaches ni contraintes, toutefois je conçois que le port de la ceinture de sécurité soit obligatoire dans mon auto. J'ai une collègue qui est adepte du naturisme – pour elle, c'est une vraie religion – et elle a le droit, dans sa vie privée, de « porter » le costume d'Ève. Le gros bon sens nous dit que ce costume est prohibé sur les lieux de son travail. Est-ce à dire que sa liberté est pour autant brimée ?

J'ai aussi le droit de croire ou de ne pas croire. Bravo, il faut souligner ce droit. Mais pourquoi la moindre contrainte au droit d'expression religieuse me causerait-elle problème alors que j'accepte que l'on brime certains autres droits ? Dans le fond, la charte du ministre Drainville ne m'enlève ni le droit de croire ou de ne pas croire ni le

droit d'exprimer ma religion. Elle ne fait que me dire où exercer ces droits et où ne pas les exercer.

Je suis un tenant d'une laïcité sans adjectif. Je suis contre la laïcité dite « ouverte » car une laïcité ouverte est tout sauf la laïcité. Si on veut à tout prix ajouter un adjectif au mot pour le qualifier, j'ajouterais à la rigueur le qualificatif « pure ».

Désormais et pour toujours, je suis et je reste le défenseur et le promoteur d'une laïcité pure...

2- L'IMPORTANCE DE LUTTER CONTRE L'INTÉGRISME AU QUÉBEC ET AILLEURS

Depuis près de vingt ans, je lutte contre l'intégrisme religieux, quels qu'il soit. Dans le cadre de mon travail, dans le domaine de la prévention du suicide, j'ai eu à rencontrer différentes personnes dont la vie a été détruite à la suite d'abus subis aux mains de religieux et de religieuses. Certes, pour certains, la religion fut une bouée de sauvetage : *« Puisque peu de gens m'aiment, j'ai au moins Jésus et Dieu qui m'aiment »*. Bien souvent, nous pensons que cette croyance et cette espérance sont salutaires aux personnes en état de crise. Mon expérience me démontre, au contraire, que la religion est néfaste pour les personnes en détresse. Certains chercheurs fournissent quelques explications aux dérives liées aux maladies mentales amalgamées à la religion Par exemple :

RELIGION ET PATHOLOGIE MENTALE

(...) Les maladies mémétiques sont des troubles cognitifs altérant le traitement de l'information externe que le cerveau opère normalement à partir de ses capacités symboliques, logiques et linguistiques. Plutôt que de voir le monde tel qu'il est et d'utiliser cette observation pour accroître sa connaissance, l'esprit se focalise sur un prisme cognitif évacuant toutes les informations qui le dérangent. Il développe en conséquence un certain nombre d'appréciations fausses et refuse de prendre en compte les faits qui, éventuellement, les contredisent.

Un exemple fort répandu de ces pathologies : la religion. Pour un esprit sensé, il est difficile de croire que le monde a été créé en six jours, qu'une tablette d'argile est apparue sur une montagne, qu'une mer s'est ouverte en deux pour laisser passer une horde de fuyards, qu'un individu mort sur une croix est réapparu vivant peu après, que cet individu marchait sur l'eau et était né d'une femme vierge, etc. Bien que fausses, de telles assertions ont pourtant une capacité étonnante à circuler de cerveaux en cerveaux. Richard Dawkins les a qualifiées à juste titre de « virus mentaux », vivant et prospérant comme leurs homologues biologiques aux dépens des cellules cérébrales qui les hébergent et les transmettent. Notons au passage que les religions ne sont pas seules en cause. L'idéologie marxiste, la psychanalyse freudienne ou l'astrologie divinatoire sont des exemples de maladies mémétiques modernes.

L'autre aspect pathologique des religions tient aux actes que commettent leurs fidèles. Ce trait est plus marqué pour les religions monothéistes, dont les textes fondateurs portent par ailleurs la marque de pathologies organiques classiques (Moïse et Mahomet étaient semble-t-il épileptiques; Ancien Testament, Nouveau Testament et Coran comportent des passages à l'évidence rédigés par des individus monomaniaques, paranoïaques, phobiques, anxieux, etc.). Vouloir tuer un inconnu au seul prétexte qu'il ne partage pas la même foi que soi relève d'un cerveau malade, incapable de gérer une interaction sociale autrement que sous l'angle de la destruction ou de la conversion. Subir des mortifications corporelles au seul prétexte qu'une entité abstraite a décrété la dimension pécheresse de la chair ne vaut guère mieux. Quant à conformer son jugement personnel à celui d'une autorité externe n'ayant d'autre légitimité que son existence, cela témoigne au minimum d'une carence en bon sens comme en intelligence.

Pourquoi les croyances fausses, religieuses ou laïques, sont-elles donc à ce point répandues? Sans doute parce qu'elles sont inscrites dans le fonctionnement même du cerveau. L'anthropologue Pascal Boyer, dont la démarche s'inscrit dans les sciences cognitives et la psychologie évolutionnaire, souligne que les schémas conceptuels des systèmes de croyance n'apparaissent pas tout à fait par hasard. Ils mettent en scène des agents surnaturels (dieux, esprits, ancêtres) qui entretiennent avec les vivants des types précis de rapports. Le cerveau possède des catégories ontologiques (vivant, mort, personnes, objet naturel, objet artificiel, etc.) et des systèmes d'inférence « naïfs » (intuitifs/empiriques) liés à des situations pratiques. Les croyances ne font que s'immiscer dans cette organisation cérébrale en la parasitant d'informations fantaisistes.

Plus précisément, les croyances violent des catégories ontologiques dans une certaine limite. Par exemple, la croyance selon laquelle un arbre peut entendre et retenir une conversation est susceptible d'entrer dans le répertoire religieux, car il s'agit d'un transfert relativement plausible de catégories ontologiques (la catégorie plante devient dotée d'une faculté « invisible » appartenant à la catégorie homme). Inversement, l'idée qu'un arbre peut se déplacer la nuit pour punir les menteurs est trop improbable pour nourrir une croyance, car le cerveau n'associe pas la locomotion, phénomène visible et familier, à la plante, de sorte que la violation de nos inférences spontanées entre catégories ontologiques est ici trop forte. Exemple plus familier à notre culture : « nous vénérons cette femme car elle a mis au monde un enfant tout en étant vierge » est une proposition plus acceptable pour le cerveau croyant que les propositions « nous vénérons cette femme car elle a eu 27 enfants » (la violation n'est pas assez caractérisée pour doter l'individu de pouvoirs surnaturels) ou « nous vénérons cette femme car elle a donné naissance à des statues » (la violation est trop forte entre les catégories « hommes » et « artefacts »).

Outre ces mécanismes spontanés de classification et d'inférence, les croyances utilisent également les nombreuses erreurs et illusions cognitives que produit notre cerveau immature.

(...)

<http://lesmutants.com/religionpath.htm>

Il y a aussi le prêtre Raymond Gravel, bien connu au Québec pour ses positions d'avant-garde, qui endosse des propos similaires. En effet, il croit qu'il y a des liens à faire entre la maladie mentale et l'adhésion à des délires religieux. Cependant, monsieur Gravel ne dit pas à partir de quel moment il y a maladie mentale et délire religieux. Osera-t-il un jour affirmer que tout croyant est un malade mental qui s'ignore, un fou en devenir ?

QUAND LA RELIGION SE MÊLE À LA SANTÉ MENTALE

Camille Gaïor

(2 mars 2013)

Bien qu'il soit habitué à s'exprimer dans les médias, l'abbé Raymond Gravel se prononcera pour la première fois sur la religion dans un contexte de santé mentale, lors d'une conférence organisée par l'ALPABEM, le 19 mars [-2013-].

« Le message que je souhaite faire passer est qu'il ne faut pas prendre à la légère le fait religieux dans la maladie mentale, car elle peut avoir des effets pervers et bénéfiques, annonce-t-il d'entrée de jeu. Surtout pour les gens qui sont atteints de bipolarité ou de schizophrénie, cela peut les amener vers des interprétations désordonnées et des délires religieux. »

Un sujet auquel, il a été confronté plus d'une fois. *« Je me souviens d'avoir accompagné un jeune qui entendait une voix intense lui disant de tuer sa mère, mais la religion lui interdisait. Un jour, il s'est pendu pour éviter de la tuer »,* raconte Raymond Gravel.

Médecine et religion

Pour tenter de maîtriser les éventuels effets pervers de la religion dans un contexte de santé mentale, l'ancien député du Bloc Québécois croit que médecine et religion doivent agir de pair.

« Avant que la médecine se développe, la religion faisait des rites, pour aider à guérir la maladie, mais des fois, cela pouvait nuire. Depuis la psychologie, on comprend mieux la maladie mentale et le croyant doit agir avec la science. »

Tous concernés

Selon lui, la folie est susceptible de toucher chacun de nous, et donc personne ne serait à l'abri de telles dérives.

« La dureté de la vie fait qu'on a tous un déséquilibre mental. Ça ne veut pas dire qu'il est profond, mais on est toutes des personnes fragiles ».

Il prend alors l'exemple de Guy Turcotte, rencontré une semaine après la mort de ses enfants. *« Je l'ai senti démuni [face à ce qu'il vivait]. Dans son cas, il avait tellement baigné dans une religion stricte et sévère qu'il vivait un rejet et il ne pouvait se rattacher à rien. »* Pour l'abbé Raymond Gravel, la religion l'a étouffé plutôt que de l'aider.

<http://www.courrierlaval.com/Communaute/2013-03-02/article-3189929/Quand-la-religion-se-mele-a-la-sante-mentale/1>

Il est clair que ce n'est pas une religion en particulier qui attise ma méfiance à l'égard du religieux. J'ai des amis pratiquants et d'autres non pratiquants. Nous ne parlons pas de religion entre nous, Nous nous contentons d'être amis. Je suis ouvert aux différentes religions. J'aime lire et me cultiver à propos de celles-ci, mais je ne suis pas perméable à leurs discours.

Pour moi, ce n'est pas le droit de religion qu'il faut combattre. Je pense qu'il est davantage important de lutter contre des situations et des comportements qui sont totalement inacceptables dans une société moderne comme la nôtre. Madame Nicole Brousseau, dans un courriel personnel, m'a fait parvenir la liste de vingt pratiques

inacceptables qu'il est nécessaire de combattre et de dénoncer au Québec et dans le monde entier, et peu importe qu'elles proviennent de telle ou telle religion. Je reproduis ici cette liste qui nous montre bien comment les religions peuvent parfois empiéter sur nos lois civiles : 1) la misogynie ; 2) la mutilation génitale ; 3) la flagellation judiciaire ; 4) l'amputation judiciaire ; 5) la lapidation judiciaire ; 6) la décapitation judiciaire ; 7) les attaques suicides ; 8) la pédophilie ; 9) le voile pour les femmes ; 10) les crimes d'honneur ; 11) le viol ; 12) le pillage ; 13) le mensonge [taqiyya, kitman, tawriya et muruna] ; 14) l'esclavage ; 15) le génocide ; 16) la violence contre les femmes ; 17) la discrimination à l'égard des non-musulmans ; 18) les mariages consanguins ; 19) le jihad et 20) la cruauté de l'abattage halal. On peut voir ici que le mélange RELIGION-POLITIQUE est, dans tous les sens du terme, on ne peut plus explosif.

3- L'ÉLÉMENT-DÉCLENCHEUR DE MA RECHERCHE DE VÉRITÉ

Il y a près de 30 ans, j'ai fait le choix de lutter contre les croyances déraisonnables. J'étais tout juste âgé de trente ans. Alors que j'avais adhéré depuis ma tendre enfance à une religion qui avait bercé mes rêves de justice, de partage, de compassion et de merveilleux, un événement hautement médiatisé a causé un éveil brutal chez moi et a mis fin à ma relative tranquillité spirituelle. Une « statue de Marie qui suinte des larmes de sang » a joué le rôle d'élément déclencheur et catalyseur dans ma spiritualité. Cela a été un bouleversement pour moi : je devrai désormais mettre un « x » sur un engagement qui avait fait la joie de mes parents et de ma communauté. Cela, ce choix, faisait mal et je savais que ma nouvelle recherche de vérité ne ferait pas l'unanimité et m'apporterait un opprobre social. Je me suis fait, à partir de ce jour, de nouveaux amis et me suis créé un réseau social international de personnes qui, comme moi, voulaient connaître la vérité et voulaient la faire connaître. En somme, nous voulions défendre tous les autres droits de la personne qui n'appartenaient pas au monde du religieux.

UNE STATUE DE LA VIERGE PLEURE DES LARMES DE SANG À SAINTE-MARTHE-SUR LE LAC

En 1986, les bulletins de nouvelles ont fait grand cas d'un phénomène inexplicable : une Vierge en plâtre pleure des larmes de sang, dans une résidence de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Et les foules affluent.

Josée Dupuis, une reporter aux nouvelles de *TVA*, est aujourd'hui journaliste d'*Enquête* à Radio-Canada. Dans son reportage, elle fait une entrevue avec le professeur de psychologie Maurice Girouard qui explique, avec le plus grand sérieux, que la Vierge pleure du vrai sang. Le professeur ajoute même que l'Institut médico-légal aurait apposé son sceau d'approbation.

Vous remarquerez, que le reportage parle de l'histoire non pas au conditionnel, mais bien comme si tout était bien vrai. Un peu inquiétant! Évidemment, tout ça n'était qu'une supercherie.

<http://blogues.lapresse.ca/therrien/2011/06/17/>

Le reportage est encore accessible sur Internet.

http://www.youtube.com/watch?v=wV32gtqpl08&feature=channel_video_title

Selon les Sceptiques du Québec, il y a plus de vingt-cinq ans, en 1986, des milliers de croyants et de curieux faisaient la file à Ste-Marthe-sur-le-Lac, au Québec, pour observer cette statue de la Vierge Marie qui aurait pleuré des larmes de sang. Plusieurs badauds y allaient en espérant peut-être une guérison miraculeuse. Pourtant, le spectacle lui-même était peu crédible, des gouttelettes rougeâtres semblaient sortir du plâtre sous les yeux de la statue. Des scientifiques, en cachette ont élucidé le mystère peu après : la chaleur des lampions et des personnes présentes suffisait à faire liquéfier de la graisse préalablement enduite de sang.

<http://www.sceptiques.qc.ca/activites/conferences/avril-2008>

À ce moment, en 1986, j'étais enseignant dans une école primaire et les enseignantes de mon école étaient divisées dès le début à propos de cette histoire. La majorité de mes collègues croyaient que la vierge suintait vraiment et pleurait des larmes de sang. Au même moment, un prêtre est venu dans mon école avec une icône miraculeuse. D'après ce prêtre, celle-ci dégageait une odeur très forte de rose que seules les personnes qui avaient le cœur pur pouvaient déceler grâce à leur pouvoir olfactif. Des dizaines d'enseignantes croyaient le prêtre et elles avaient senti l'odeur des roses et elles affirmaient, bien candidement, que telle ou telle enseignante ne pouvait pas sentir l'odeur des roses parce qu'elle vivait « dans le péché ». J'avais beaucoup de respect pour mes collègues, mais je n'arrivais pas à comprendre pourquoi des personnes, selon moi, aussi intelligentes pouvaient croire à de telles imbécillités. Quelques années plus tard, les sciences cognitives, la neuropsychologie et les neurosciences viendront m'expliquer pourquoi une telle « intoxication collective » peut se produire.

Sur son site Internet personnel, Christian Lavigne raconte comment a été « contaminée » toute une population à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et comment ce délire collectif a même gagné le futur chef de police.

CROUSTILLANT COMME DES CHIPS!

Qui n'a pas entendu l'histoire de la Vierge Marie qui versait des larmes de sang? C'est «chenous ça, Madame!». Professeur de psychologie de Grand-Remous et bourré de catholichose freak, Maurice Girouard avait une statue de la Vierge qui pleurait du sang pour vrai. Le Chemin Oka était paqueté ben dur, nous n'avions jamais connus ça. Le monde laissait même la voiture sur place, pour mieux faire la file devant la maison des Girouard et, ainsi avoir la chance d'admirer ce miracle. Un policier de l'époque, Michel Beauchemin, pour ne pas le nommer, a même vu pour vrai le soleil danser (il a même été directeur du poste de police par la suite : un autre miracle). Mon père, ayant du flair, avait eu l'idée de s'ouvrir un « stand à patates » mais, éphémères miracles... Ils nous ont quand même mis sur la mappe! Finalement, on a prouvé que c'était du gras de porc mélangé avec du sang qui, sous l'effet de la chaleur, suintait. Avouez que c'est « bright »!

<http://urbania.ca/canaux/ville/2685/la-ville-de-la-semaine-ste-marthe-sur-le-lac>

4- LE MAIRE DE LAVAL

Tous connaissent et reconnaissent « LE » maire Vaillancourt de Laval. Il a tenu et contenu la destinée de cette ville pendant près de trois décennies. Je ne veux pas nier son droit à la présomption d'innocence. Monsieur Vaillancourt est peut-être un grand innocent. Je l'ai connu, sur le plan médiatique, lors de la saga Payette-Vaillancourt. Le bon maire récitait des prières devant les citoyens lors des assemblées. Ces prières devaient l'aider à prendre de bonnes décisions. Madame Payette a dû recourir aux tribunaux pour faire cesser cette pratique. Elle a eu gain de cause. Le maire a dû cesser de prier et peut-être qu'à partir de ce moment, le Malin a pris en mains la destinée de la vie du saint homme... J'ai posé des questions à des Lavallois et la réponse a été : « *C'est un bon maire, c'est un bon catholique* ». Il y a lieu de se demander si un tel individu a pu user volontairement d'un tel subterfuge pour berner la population. Poser la question c'est y répondre.

Par la suite, le débat sur la prière dans les conseils municipaux s'est poursuivi dans la municipalité de Trois-Rivières où, finalement, les tribunaux ont tranché comme à Laval. Le débat a été houleux dans cette ville. J'en sais quelque chose. Ensuite, ce fut le tour de Chicoutimi-Saguenay où des jugements contradictoires furent prononcés : une juge a reconnu que la prière peut léser un citoyen. Le juge a accordé à ce citoyen 32 000\$ en réparations. Par la suite la Cour d'appel décide que le maire peut prier avant la réunion de son conseil municipal parce que la prière prononcée ne serait pas vraiment une prière et qu'il pouvait conserver son crucifix dans la salle du conseil parce que ce crucifix ne serait pas un véritable crucifix... Tout comme l'écrivait si bien le peintre belge Magritte dans son célèbre tableau : *Ceci n'est pas une pipe*.

CECI N'EST PAS UN... CRUCIFIX!

Il est intéressant de voir le cheminement du peintre René Magritte (belge) qui conclut qu'une pipe n'est pas une pipe dans la création de son magnifique tableau « CECI N'EST PAS UNE PIPE ».

<http://www.musee-virtuel.com/magritte.htm>

Magritte est mort en 1967.... Il s'est probablement réincarné dans un juge du Québec. En effet, le juge Guy Gagnon de la Cour d'appel qui a eu à se pencher sur le cas du « crucifix » à la mairie du Saguenay en est venu à la conclusion que LE CRUCIFIX N'EST PAS UN CRUCIFIX!

Voici quelques extraits tirés du jugement

Saguenay (Ville de) c. Mouvement laïque québécois 2013 QCCA 936

COUR D'APPEL

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

GREFFE DE QUÉBEC

200-09-007328-112

(150-53-000016-081)

DATE : 27 mai 2013

(...)

[119] Un des murs de la salle de l'hôtel de ville de l'arrondissement de La Baie arbore un crucifix. Celle de l'arrondissement de Chicoutimi contient une statue du Sacré-Cœur. Les intimés affirment que ces signes religieux placés dans un espace public où se tiennent les délibérations des élus municipaux sont incompatibles avec l'exercice des libertés de conscience et de religion de M. Simoneau. En théorie, ils pourraient avoir raison, mais le contexte de l'affaire suggère une approche plus nuancée. C'est donc à dessein, que j'entends limiter mes propos seulement aux faits de l'espèce.

[120] Précisons au départ que la présence de ces signes religieux ne relève pas de l'initiative des appelants.

[121] Le crucifix provient d'un artiste connu de la région, M. Victor Dallaire. Son œuvre a été réalisée au début des années 80 et occupe l'endroit où était auparavant accroché un autre crucifix placé là depuis l'année 1972 et peut-être même avant.

[122] M. Dallaire a témoigné que sa sculpture n'avait pas un but religieux. Il explique d'ailleurs que l'œuvre ne représente pas le Christ mort, tout comme il ne fait pas voir que le personnage est *cloué* sur la croix.

[123] Quant à la statue du Sacré-Cœur, celle-ci était à l'origine (année 1963) située dans la salle des constables située à l'étage inférieur de celle du conseil. Sans plus de précisions, on sait cependant que cette statue a été placée dans l'actuelle salle du conseil en l'année 1977 où elle se trouve depuis.

[124] L'expert Bibeau, lorsque interrogé sur la dimension de ces signes religieux, parlant de la croix, avance que cette œuvre ne répond pas aux normes canoniques d'un crucifix. Il mentionne qu'il s'agit d'une forme d'art ayant une certaine valeur esthétique relevant d'un passé religieux. Quant à la statue, au-delà de sa valeur patrimoniale, l'expert estime que ce signe participe davantage à l'établissement d'un cadre éthique.

[125] Je suis d'avis que la preuve entendue par le Tribunal appuie largement l'idée selon laquelle ces deux signes religieux (la croix et la statue du Sacré-Cœur) sont pour une partie importante de la population dépourvus de leur connotation religieuse et que leur présence relève essentiellement d'un patrimoine culturel historique n'interférant nullement avec la neutralité de la Ville.

(...)

Au moins, le jugement de la Cour d'appel a eu le mérite de fournir un argument puissant au ministre Drainville pour rédiger sa charte. En effet, en droit pénal, il existe un vieux principe qui dit « *nullum crimen nulla poena sine lege* ». Ce principe signifie qu'il ne peut y avoir de crime ni de peine sans loi. Devant ce fait, il est important pour le législateur de rédiger une loi pour affirmer la laïcité de l'État, ceci afin d'envoyer un message clair à ceux qui choisissent le Québec comme terre d'adoption. La charte sera un premier outil pour permettre aux tribunaux de prendre de bonnes décisions.

IL N'Y A AUCUNE BALISE Au QUÉBEC QUANT À L'ARBITRAGE DE LA LAÏCITÉ

Saguenay (Ville de) c. Mouvement laïque québécois 2013 QCCA 936

COUR D'APPEL

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

GREFFE DE QUÉBEC

200-09-007328-112

(150-53-000016-081)

DATE : 27 mai 2013

(...)

[63] L'obligation de neutralité ne peut se réaliser que par un arbitrage délicat, mais inévitable, entre le bien commun qu'est censé défendre l'État, incluant la sauvegarde de son héritage culturel, et le droit de chacun de voir ses convictions morales respectées.

[64] Or, il n'existe pas au Québec une telle chose appelée charte de la laïcité. En l'absence d'un énoncé de principe officiel portant sur les valeurs que l'État entend protéger dans le cadre de son obligation de neutralité, il faut s'en tenir à la règle libérale selon laquelle un état neutre au plan religieux signifie essentiellement qu'aucune vue religieuse n'est imposée à ses citoyens, que son action gouvernementale sous toutes ses formes demeure à l'abri d'une influence de cette nature et qu'il en est véritablement ainsi.

(...)

Je demeure certain qu'une telle charte est essentielle pour définir les règles du vivre-ensemble. C'est la seule façon de respecter toutes les religions, sans distinction, exclusion ou préférence. Certes, il y aura des embûches, mais il existe, en droit constitutionnel, un doux mot qui permet de résoudre les problèmes qui se présenteront. Le législateur l'a voulu. Il est rarement utilisé, d'où son utilité. Ce mot, si doux à l'oreille, est NONOBTANT.

5- LE PORT DES OBJETS RELIGIEUX OSTENTATOIRES DANS LES GARDERIES ET LES ÉCOLES : IL EST IMPOSSIBLE DE NE PAS COMMUNIQUER

Je demeure convaincu que le port de signes religieux ostentatoires dans les garderies et les écoles primaires doit être prohibé à la fois pour les éducatrices, les employés et les directions d'école.

Plusieurs députés de l'Assemblée nationale du Québec semblent d'accord avec l'idée avancée par le Rapport Bouchard-Taylor ayant pour effet que les personnes en autorité et ayant un pouvoir coercitif devraient s'abstenir, dans l'exercice de leur fonction, de porter tout signe ostentatoire. Entre autres, les gens s'entendent pour que les juges, les policiers et les gardiens de prison ne portent aucun signe religieux.

Il est clair, pour moi, que les enseignantes et les éducatrices en garderie [– la forme féminine est ici employée uniquement dans le but d'alléger le texte et comprend à la fois les hommes et les femmes qui occupent ces fonctions –] exercent, en fonction du code criminel du Canada, une certaine forme de coercition qui s'apparente à celle exercée dans les fonctions précédentes. En effet, l'article 43 commence par « *Tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force*

pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins (...) ». Cet article montre très bien la volonté du législateur de donner un pouvoir de coercition aux enseignantes et gardiennes. Par ailleurs, la nature de la tâche enseignante comprend plusieurs sous-tâches qui se situent dans le domaine de l'évaluation et qui font appel à un jugement, presque sans appel, quant aux comportements scolaires, sociaux et affectifs des jeunes dont elles ont la responsabilité.

Comme le dit si bien le grand théoricien Watzlawick : *« Il est impossible de ne pas communiquer »*. Il est donc clair que les éducatrices, par leur habillement, envoient des messages très précis aux jeunes. Bateson mentionne que : *« Les signes échangés dans la communication peuvent être verbaux ou non verbaux. Les premiers sont symboliques, codés et numériques. Les seconds sont imagés et ont été appelés « analogiques ». Imagé est pris au sens large et inclut l'image à proprement dite, les sons, les gestes, les odeurs, les goûts. La communication non verbale est dépourvue de syntaxe. »*

Tous s'entendent depuis quelques années pour souhaiter que les écoles et les CPE évitent toute forme d'enseignement religieux et d'imposition de valeurs « excentriques » en lien avec des préceptes religieux. Par ailleurs, tous souhaitent que les éducatrices et enseignantes apportent aux enfants des valeurs contemporaines qui reste à définir et à préciser. Pour moi, il est clair que le voile, la burqa et les bijoux ostentatoires, voire ostensibles même, jouent un rôle majeur dans le réseau de communication adulte-enfant. Les enfants en viennent à comparer les costumes et coutumes avec ceux des adultes qui les entourent et ils sont capables d'en percevoir la différence. Habituellement, les personnes les plus significatives qui les entourent sont les parents. L'enfant analysera l'information inhérente aux objets religieux, se trouvera en dissonance cognitive et il traitera ces objets d'abord à la lumière des perceptions parentales. Il y a cinquante ans, au Québec, les jeunes enfants voyaient que les religieuses-enseignantes portaient des costumes différents de ceux de leur mère, mais les parents accordaient une valorisation au port de ce costume et les jeunes respectaient ces religieuses-enseignantes. Dans le même temps, lorsqu'une dame de la rue, pratiquant le plus vieux métier du monde, portait des vêtements pour le moins très ostentatoires afin d'affirmer la nature des services qu'elle offrait, les enfants étaient aussi sensibilisés à cette « expression communicative » et ils en venaient à réagir à ce stimulus.

LES ÉTAPES D'UNE ÉCOLOGIE DE L'ESPRIT SELON GREGORY BATESON (1972)

1. Axiome d'impossibilité : « On ne peut pas ne pas communiquer » :

La communication humaine est comprise comme des séquences d'échanges de signes, volontaires et délibérés ou non, considérés dans leur dimension interpersonnelle. La communication sociale, médiatique n'est pas l'objet premier de cette théorie. De ce point de vue, tout comportement prend pour tout témoin, valeur de message. Se comporter c'est devenir accessible à l'observation. Pour un être humain il est impossible de ne pas agir. Dès lors, où tout est interprétable et, par conséquent, tout est communication. Lorsque deux personnes sont en présence de l'une de l'autre,

elles n'ont pas d'autre choix que l'acceptation de la communication ou son refus, lequel doit être communiqué. La tentative d'annulation conduit au paradoxe puisqu'on ne peut pas signifier que l'on ne veut pas communiquer sans communiquer. En conséquence, communiquer c'est exercer consciemment ou non une forme d'influence sur autrui et donc, s'il est impossible de ne pas influencer. Ainsi lorsque deux personnes se voient, chacune ne peut pas ne pas influencer l'autre. L'interaction désigne l'action et la réaction interpersonnelles qui mettent en jeu les messages verbaux et les conduites. Le concept rend compte de ce que les conduites d'une personne sont déterminées par les réponses des autres. On ne peut donc comprendre les actes d'une personne sans les envisager au sein de l'ensemble des actions des personnes de son entourage. Car tout comportement particulier est fonction des restrictions apportées par le groupe qui relèvent de la culture propre au groupe : ses règles.

2. Axiome d'englobement : « Toute communication présente deux aspects, le contenu et la relation tels que le second englobe le premier et, par suite, est une métacommunication »

La notion de relation, telle que l'entend la pragmatique de la communication humaine, est le lien entre deux grandeurs : le récepteur et l'information. Les propositions relatives à la relation sont des discours sur le discours qui englobent celle relatives aux contenus et leur donnent un sens. Le contenu et la relation dans la communication relèvent de types différents : tout énoncé constatatif ou performatif se trouve inclus dans le message reçu d'une personne et qui va donner sa valeur au message. La valeur de vérité d'un message est de type supérieur à celui du message puisque, c'est un énoncé sur un énoncé, qui relève de la métalangue. Il est impossible à un message d'affirmer de lui-même qu'il est vrai. Le conflit interpersonnel constitue un support typique d'étude des perturbations de la communication résultant d'une confusion entre contenu et relation. Toutes les communications sont basées sur la façon dont le locuteur veut être compris et comment il perçoit sa relation avec le récepteur de l'information. L'aspect relationnel de l'interaction est connu comme méta communication : c'est une communication sur la communication où le message et la relation sont toujours les éléments les plus importants dans la communication.

3. Axiome de la ponctuation : « L'analyse de la communication dépend de la ponctuation des séquences de communication entre les partenaires »

L'expéditeur et le récepteur de la structure des informations du flux de communication interprètent leur propre comportement lors de la communication : chaque partenaire pense que l'autre est la cause d'un comportement spécifique. Au cours de la communication, ils vont eux-mêmes pouvoir isoler un comportement de leur partenaire dans l'échange pour lui attribuer la fonction de déclencheur de leur propre réaction. Un désaccord sur la manière de ponctuer les échanges pourra renvoyer à une opposition sur les causes et les effets d'une situation et par là, entraîner un conflit.

4. Axiome de la double nature de la communication : « Les êtres humains utilisent deux modes de communications : numérique et analogique »

Les signes échangés dans la communication peuvent être verbaux ou non verbaux. Les premiers sont symboliques, codés et numériques. Les seconds sont imagés et ont été appelés « analogiques ». Imagé est pris au sens large et inclut l'image à proprement dite, les sons, les gestes, les odeurs, les goûts. La communication non verbale est dépourvue de syntaxe.

5. Axiome de réciprocité : « Tout échange de communication est symétrique ou complémentaire, selon qu'il se fonde sur l'égalité ou la différence. »

La relation est la position relative de deux personnes dans la communication. La notion de symétrie a été introduite par Bateson. Lorsque la relation est symétrique, les participants se codéfinissent comme égaux. Si les relations sont fondées sur l'égalité, les partenaires adoptent un comportement en miroir, caractérisé par une minimisation de la différence. Lorsque les relations sont fondées sur la différence, les comportements des partenaires se complètent et renforcent les écarts. Dans ce cas-là, l'un des partenaires occupe une position qui est qualifiée de haute. L'autre prend lui-même une position complémentaire basse. Des concurrences peuvent naître pour la position haute ou la position basse pouvant faire survenir une dégradation de la relation qui conduit au conflit.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Paul_Watzlawick

Certes, au Québec, il y a cinquante ans, il était permis, standardisé et valorisé que dans le cas de l'enseignante-religieuse, celle-ci puisse communiquer des valeurs associées à son accoutrement. Le Québec était plutôt catho-uniformité et le cursus scolaire était clairement empreint de cette religiosité qui transcendait toutes les sphères de la société. Lorsque j'étais jeune élève, j'ai même vu des enseignantes ostraciser les élèves Témoins de Jéhovah et elles leur enlevaient leur journal « *Réveillez-vous* ».

Autres temps, autres mœurs. Nous sommes en 2014 et le Québec a décidé de reconnaître le pluralisme dans le choix individuel religieux. La belle unanimité n'existe plus. Les gens ont une liberté de croire ou de ne pas croire et, dans la sphère privée, ils auront toujours le droit d'expression de leurs obligations dites-religieuses. Il m'apparaît important, pour assurer une harmonie, une paix et une cohésion sociales d'établir une plage de laïcité la plus grande possible pour permettre un vivre-ensemble agréable pour tous. En effet, comment faire cohabiter ensemble des individus qui selon leurs valeurs religieuses doivent « aimer leurs ennemis » et d'autres dont les prescriptions religieuses leur commandent de « tuer leurs ennemis » ?

Au cours des dernières années, au Québec, nous avons tous vu que le prosélytisme religieux fut rapidement circonscrit [– ce qui n'est pas le cas chez nos proches voisins qui mettent sur pied un *Bureau des religions* –]. Tous se souviendront de la motion votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 19 mai 2010 pour réaffirmer le droit des femmes à l'avortement et dénoncer les propos du cardinal Marc Ouellet qui affirmait que l'avortement devrait être prohibé même en cas de viol. Les Québécois-Québécoises, connaissant l'histoire de la religion catholique et les effets de son ingérence dans la vie civile de leurs parents et grands-parents, peuvent facilement faire un rappel des connaissances antérieures et ils dénoncent facilement l'ingérence actuelle des intégristes catholiques. Malheureusement, d'autres religions sont méconnues des Québécois-Québécoises et ceux-ci ne connaissent pas les intentions malveillantes d'individus qui veulent, lentement mais sûrement, imposer des dictats religieux à l'ensemble de la population. Il ne faut pas oublier qu'il y a quelques années, en 2005, des tenants de la charia ont presque réussi à faire implanter des tribunaux islamiques au Canada, plus spécifiquement en Ontario. Qui connaît chez nous les véritables conséquences d'une éventuelle implantation de la charia ?

Il y a quelque temps, une photo présentant deux éducatrices se promenant avec une ribambelle d'enfants dans les rues de Verdun a fait fureur sur les médias sociaux et dans les journaux. Il est très clair que le port d'une burka par une éducatrice de garderie, ne serait-ce que quelques minutes par jour, n'est pas anodin. Les enfants fréquentant la garderie sont des êtres très malléables et très vulnérables. Ils sont facilement manipulables parce que leur identité n'est pas encore cristallisée. Tout leur développement psychosexuel et leur identité en devenir peuvent être contrecarrés par la présence d'éléments de ce type. Le modèle féminin, autant pour les garçons que pour les filles, est complètement nié ou, du moins, il est nettement contraire à celui qui est voulu et présenté par l'ensemble des occidentales. Quels messages ces femmes-fantômes osent-

elles présenter à des enfants qui doivent développer un sentiment d'appartenance au genre ?

Je considère que ces femmes font la preuve d'un manque de jugement flagrant et elles s'affirment en faux contre des valeurs riches et importantes aux Québécois. Les enfants qui doivent vivre un sentiment d'attachement à leur mère et à leur éducatrice se voient – pour la majorité – confrontés à des images opposés. Il est souhaitable que pour un sain processus d'identification, jamais une femme avec un burka ne devienne un modèle adéquat à imiter par la jeune fillette. Malheureusement, si l'enfant est soumis très jeune et très tôt à ce genre de stimulus, il en viendra à se désensibiliser et considérer comme acceptable de telles pratiques. Ces femmes connaissent cette perméabilité cognitive du jeune enfant et veulent sans aucun doute en profiter.

Ces burqas communiquent des messages très clairs et l'acceptation du corps, par l'enfant, devient perturbée. Le jeune garçon en viendra inconsciemment et consciemment à penser que le corps de la femme devrait être caché par des tissus opaques. Comment pourra-t-il regarder les autres femmes adultes qui n'en portent pas ? Comment pourra-t-il regarder la petite fille de sa garderie qui ne porte pas le voile ? Comment la petite fille de la garderie regardera-t-elle son propre corps ? Souhaitera-t-elle véritablement « volontairement » imiter l'adulte qui se tient devant elle ?

C'est tout le rapport homme-femme qui est modifié. Pour certaines, le voile pourra apparaître comme un mur empêchant les « méchants hommes » de jeter des regards de concupiscence sur leurs atours. Les garçons et les hommes sont vus comme des violeurs potentiels et ils reçoivent ce message de la part de leurs éducatrices. Combien d'adolescents ou d'hommes en viendront à produire un effet Pygmalion et se rendre jusqu'à une prophétie auto-créatrice ? Ce danger est malheureusement bien réel puisque dans plusieurs pays, des jeunes filles non voilées ont payé de leur vie à cause de discours véhiculant ces messages.

L'éducatrice passe beaucoup de temps avec l'enfant, souvent même plus de temps que les parents eux-mêmes, et elle devient la personne-référence la plus importante dans sa jeune vie. Par son rôle de pédagogue qui lui confie la société, elle vient ancrer solidement des concepts de soi qui s'établissent en miroir avec des êtres en burqa sans corps et sans âme. Alors que l'éducatrice doit permettre l'unicité chez l'enfant, la burqa vient briser cet effort puisque l'image d'une femme voilée ou complètement cachée lui est présentée pendant plusieurs heures par jour. L'enfant qui développe un sentiment d'appartenance à un groupe sexué – bien des fois, il développe ce sentiment d'appartenance sans lien avec la « plomberie » génitale –, discrimine ce qui est le masculin et le féminin par des interprétations des stimuli non verbaux qui se présentent à lui. Des informations riches proviennent du timbre de voix, mais il y en a de multiples autres qui viennent aussi des sourires, des mimiques, de la position des arcades sourcilières. Toutes ces informations sont cachées ou absentes sous la burqa, tronquées sous le voile.

Le voile et surtout la burqa viennent biaiser les informations communiquées par l'éducatrice. Mais ce n'est pas tout : il est clair que les signes religieux ostentatoires

véhiculent un message. C'est leur but. Dans un contexte où le Québec a fait le choix de retirer l'enseignement des dogmes religieux du cursus scolaire il y a quelques années, il faut tous être cohérents et conséquents.

Le voile, un « simple bout de tissu », est notamment riche de symboles. Il est un « signifiant ». Les filles qui le portent véhiculent aussi des « signifiés » multiples. Certaines, voulant banaliser son port, le considèrent comme un simple article de mode : léger et coloré. Je ne peux pas ne pas croire que ces femmes ne connaissent pas bien TOUS les signifiés de cet étendard. À ma connaissance, les hommes ne portent ni le voile, ni la burqa. Les individus qui portent sciemment ces symboles doivent en connaître tous les signifiés. Mais il faut aussi se demander comment les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, interprètent-ils ces signifiés ? Comment l'enseignante ou l'éducatrice leur expliquera-t-elle les signifiés de son vêtement d'une façon neutre sans faire d'enseignement religieux ? Il ne faut pas oublier qu'un tel enseignement a été retiré du mandat de l'école et qu'un tel enseignement n'a jamais été le mandat d'une garderie. Comment les enfants vont-ils construire les concepts de « féminité » et de « masculinité » ? Pourquoi, lorsque les parents parleront du costume de l'enseignante à leur enfant, devront-ils édulcorer les « signifiés » reliées à la violence, à la subordination de la femme à l'homme, au désir d'asexuer 50 % de la population ?

La science a évolué et plusieurs des dogmes religieux dits traditionnels n'ont pas résisté à l'évolution de la pensée. Le Québec a évolué lui aussi. Dieu merci! Les hommes et les femmes ont une valeur. Quelle valeur le jeune enfant donnera-t-il à la femme si une figure d'autorité féminine voilée ou « emburqatée » lui envoie le message que la femme a une valeur moindre, mais qu'elle est pure et agréable à son être divin invisible parce qu'elle porte un voile ? La ou le jeune enfant ne peut comprendre les contradictions et, par désensibilisation, – voire par accueil ou ouverture à autrui –, elle ou il en viendra à accepter lentement et graduellement le port du voile et il « négligera » d'interpréter les signifiés que des autorités religieuses font semblant de nier pour que les costumes religieux, de réels étendards politiques, soient tolérés et même valorisés dans la société québécoise. S'il faut faire œuvre d'éducation, il est du devoir de l'adulte d'enseigner TOUS les signifiés du port du voile. Il faut qu'on explique aux enfants pourquoi cinq jeunes filles et femmes sont mortes dans une voiture à quelques kilomètres du Québec et quel était le rapport de ces meurtres avec le port du voile. Ne faudrait-il pas expliquer à ces jeunes enfants pourquoi de jeunes Québécoises ont été répudiées par leur conjoint parce qu'elles refusaient de porter ce fichu tissu? Qui osera faire cette éducation? Ces femmes qui portent le voile ? Je crois que si ces femmes ne peuvent retirer leurs atours religieux pendant les quelques heures qu'elles passent au travail, il y a fort à parier qu'elles ont des problèmes sérieux avec la religion. Ont-elles demandé aux hommes qui ont une autorité religieuse sur elles comment leur religion pourrait les accommoder afin qu'elles respectent les volontés de la charte ? Dans le débat actuel, ces hommes demeurent fort silencieux et envoient les femmes porteuses de voiles porter le combat au front sur la place publique et dans les médias.

L'enfant qui donnera une signification à la femme-porteuse-de-voile-et-de-signes-ostentatoires en donnera aussi une à l'homme. Il y a fort à parier que son inconscient aura

tendance à opposer les deux significations. Un homme est « le contraire » de la femme. Il en viendra à discriminer très fort l'homme et la femme et probablement à discriminer aussi les rôles sociaux joués par les deux genres. Le Québec de nos mères et de nos grand-mères a voulu tout le contraire. Certes, il est possible que l'enfant Québécois-de-souche en vienne, en plus de faire de la discrimination « homme-femme », à réaliser une discrimination « femme-femme ». Si son enseignante est un symbole de pureté parce qu'elle porte le voile, comment verra-t-il sa mère qui n'en porte pas ?

TÉMOIGNAGE : L'ISLAM DANS UNE GARDERIE MONTRÉLAISE

(...)

L'autre jour, j'ai rencontré une femme qui est arrivée au Québec il y a plus de 12 ans à partir du Rwanda. Elle a partagé une histoire sur l'enfant de sa cousine, une petite fille dans une garderie de Montréal dirigée par les femmes arabes voilées. Ces femmes portaient seulement le hijab et même pas le niqab [, ce] qui est même plus conservateur.

Les compétences linguistiques de la jeune fille en français et en anglais étaient très en retard parce que les femmes parlaient le plus souvent entre elles (et parfois à certains enfants) en arabe. La petite fille était confuse par l'arabe et cela a entravé sa capacité à apprendre l'anglais ou le français à la garderie.

Pire, à la maison, les parents observaient la petite fille prendre un tapis de bain de la salle de bain, le poser sur le sol et se coucher sur le tapis, la poitrine d'abord, les fesses en l'air. Elle a répété cela plusieurs fois par jour et après quelques jours, les parents comprenaient qu'elle imitait les prières islamiques qu'elle a vues à la garderie.

S'il vous plaît n'essayez pas de [me] dire que les enfants ne sont pas influençables, et qu'ils n'apprennent pas à imiter ce qu'ils voient. S'ils voient une femme voilée, ils pensent que c'est normal. S'ils voient que les garçons et les filles sont séparés, ils pensent que c'est normal. S'ils ne mangent que de la viande halal, ils pensent que le porc est sale. S'ils entendent qu'Allah est grand, peut-être qu'ils vont penser que leur Dieu n'est pas aussi grand.

Si le hijab produit un tel effet chez les enfants, que peut-il en être du niqab et de la burqa ?

Tous les symboles religieux dans les garderies, publiques ou privées, devraient être interdits. MAINTENANT !

FM

Référence : Courriel privé reçu le 17 décembre 2013

Oui, il y a de cela des lustres, il y avait des femmes dites québécoises de souche qui étaient contre l'émancipation de la femme, contre le droit de vote des femmes, contre l'autonomie des femmes et qui ont fait le choix libre de demeurer à la maison. Bravo à celles-ci. C'est leur choix. Ces femmes auraient été mal vues, il y a trente, vingt ou dix ans de véhiculer leur message de soumission sur la place publique. Pourquoi laisserait-on des symboles religieux transmettre des messages qu'on a voulu faire disparaître ?

À ma connaissance, toutes les religions, quelles qu'elles soient, font la promotion de signifiants qui sont des signes religieux afin de reconnaître les coreligionnaires et de

faciliter le regroupement entre eux. Ce sont les buts des *symbolum* qui ont des signifiés qui sont souvent antérieurs à la sélection de l'objet qui les représente. Qui peut expliquer aux enfants les véritables signifiés antérieurs à l'imposition du port du voile ? Bien que les tenants du port du voile tentent aujourd'hui de maquiller ces signifiés en parlant de la liberté de la femme de les porter en lien avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, les premiers signifiés, les plus ancrés, sont ceux qui montrent que depuis des siècles et des siècles : 1) il y a une différence importante entre les hommes et les femmes; 2) lorsqu'il y a des hommes dans une salle, les femmes doivent se comporter différemment; 3) le corps de la femme ne peut être montré, en tout ou en partie, et il sera emprisonné sous un voile alors que le corps de l'homme sera libre; 4) le corps de la femme doit se cacher parce qu'il est source de mal; 5) les femmes qui montrent leur corps sont sales ou des putains; 6) la femme doit éviter de regarder un homme et elle doit éviter de regarder directement dans les yeux d'un homme qui, lui, a le droit de la regarder; 7) que la femme voilée évitera les contacts sociaux et ceux de civilité, de réciprocité ou de rapprochement avec les papas des enfants et certains enfants en viendront à souhaiter que seulement la mère se rendent en garderie pour venir le déposer ou le chercher et 8) dernier archétype, que la femme non voilée est – peut-être – moins bien que celle qui est voilée et qu'elle mérite ainsi moins de respect de la part de l'enfant et même de l'ado masculin. Il y a cinquante ans, au Québec, les avocats assurant la défense d'un violeur questionnaient la victime sur les vêtements qu'elle osait porter au moment du viol. Aujourd'hui, ces comportements des avocats ne seraient pas tolérés dans nos cours de justice, mais ils sont malheureusement bien présents chez certaines têtes voilées.

Il est impossible qu'une femme voilée ou portant tout autre signe religieux ne soit pas porteuse d'un message. Le pire, c'est que cette femme peut volontairement vouloir passer un message et croire réellement qu'elle est plus vertueuse que d'autres en portant des signes ostentatoires. Pour moi, c'est faire preuve d'une ignorance éhontée que de croire que ces femmes ne sont pas les étendards d'idéologies religieuses. Il est aussi faux de prétendre qu'une éducatrice qui porte une burqa est éduquée et compétente. Elle manque à deux compétences mentionnées dans le référentiel du MELIS et recherchées dans la profession d'enseignante ou d'éducatrice. Ces compétences sont : COMPÉTENCE 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions et COMPÉTENCE 12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Tout individu formé en éducation connaît bien les mécanismes de l'apprentissage social tel qu'il est défini par Bandura. Un grand nombre de valeurs, de normes et de comportements sont appris par imitation, par une reproduction souvent involontaire des gestes d'autrui. Les jeunes filles voudront imiter les adultes féminines significatives qui les entourent et les garçons voudront s'en dissocier et imiter les hommes ou se conforter dans les rôles masculins que ces mêmes femmes vont véhiculer et témoigner. Comment ces femmes, qui taisent une grande partie de leur sexualité et de la sexualité tout court, pourront-elles répondre aux questions souvent innocentes des enfants sur ces sujets ? Quelles attitudes auront-elles devant des enfants nés du «péché» adultérin ? Comment, étant empreinte de toute leur recherche de la pureté du corps et de l'âme, oseront-elles avoir un comportement sain et permissif devant les comportements naturels de

questionnement et d'expérimentation autosexuels, hétérosexuels ou homosexuels de deux bambins ? Des femmes, dites éducatrices, qui nient les beautés de la sexualité, les nieront-elles chez les enfants dont elles ont la responsabilité ? Permettez-moi d'en douter. Le Québec a réussi à contrer avec peine les anciens endoctrinements religieux sur ces sujets. Il ne faudrait pas renouer avec ces régressions dont rêvent certains leaders religieux.

Permettez-moi aussi de vous dire que je suis conscient qu'une charte sur la laïcité ne sera pas suffisante pour contrer tous les effets pernicioeux de l'endoctrinement religieux extravagant. En effet, le Québec pourra interdire le port de signes ostentatoires par des extrémistes religieux qui apprendront, par gains anticipés, à se conformer aux prescriptions de la charte. Il y a cependant des poisons encore plus terribles que ces *symbolum*. Par conformisme ou par stratégie calculée, ces femmes et ces hommes vont enlever leurs tissus et leurs bijoux ostentatoires sans pour autant renoncer à leurs idées et à leurs conceptions moyenâgeuses. Oui, une Charte de la laïcité est certes un bon premier pas mais il aussi est essentiel de prévoir des moyens pour combattre toute forme d'intégrisme religieux. Le gouvernement devra être vigilant quant aux endoctrinements pratiqués dans les milieux de cultes et dans les familles. Il appartient cependant aux hommes et aux femmes du Québec d'expliquer *ad nauseam* les bienfaits d'un devenir laïque auprès de leurs concitoyens. Malgré que le débat des derniers mois les ait laissés en plan, ce sont surtout les hommes qui véhiculent et font la promotion de l'inégalité homme-femme. Ce sont ces hommes qui doivent être rééduqués, même à l'âge adulte, pour qu'ils adoptent des valeurs contemporaines où la véritable égalité homme-femme est la pierre angulaire de tout négoce humain. Et je crois qu'il appartient aux hommes-québécois-de-souche de faire cette éducation et d'agir comme modèles-aidants auprès de l'immigrant, du nouvel arrivant et même auprès d'hommes nés au Québec qui n'adhèrent pas encore à la modernité et aux Lumières.

6- LE VOILE... AU MUSÉE DES RELIGIONS, MAIS À QUEL PRIX?

SON VOILE QUI VOLAIT, QUI VOLAIT. SON VOILE QUI VOLAIT AU VENT...

VIEIL AIR CONNU

Il y a près de 60 ans, le Québec connaissant le port du voile et du foulard chez la femme catholique qui se présentait à l'église. Il appartenait à la femme de se couvrir par obligation religieuse, une obligation dictée par des hommes du clergé catholique. Encore de nos jours, les femmes catholiques doivent se présenter devant le « Saint-Père » avec une mantille pour exprimer leur soumission. Un cas célèbre a fait la manchette, au cours des dernières années, pour montrer la désobéissance religieuse à cette prescription lorsqu'Angela Merkel s'est présentée devant Jean-Paul II et son ex-concitoyen Ratzinger.

CACHEZ CES CHEVEUX DEVANT LE PAPE

Mathieu Turbide

Le Journal de Montréal, Le 12 juillet 2009

Le port de la mantille, aussi appelé « voile de la chapelle » est controversé. Selon la tradition au Vatican, toutes les femmes doivent porter une mantille noire en présence du Saint-Père. Seules les reines catholiques ont le droit de porter une mantille blanche. Les hommes, eux, n'ont pas à se plier à cette obligation.

Cela n'empêche pas plusieurs femmes d'État de refuser de se plier à cette exigence. La chancelière allemande Angela Merkel a souvent été vue sans mantille avec les papes Jean-Paul II et Benoît XVI. L'actuelle présidente de l'Irlande et sa prédécesseure ont aussi refusé de porter la mantille, même si elles dirigeaient un pays fortement catholique.

Un retour en force?

Les femmes catholiques, particulièrement en Espagne et en Italie, portaient la mantille lors de la prière ou de la messe. Son utilisation a toutefois fortement décliné dans la seconde moitié du 20^e siècle, après les réformes de Vatican II.

Toutefois, depuis la publication en 2007 par le pape Benoît XVI d'un *motu proprio* autorisant le retour à plusieurs rites datant d'avant les réformes, le port de la mantille semble être en progression.

Dans Internet, plusieurs forums et sites font la promotion du port du voile pour les femmes catholiques. « Largement abandonnée par la génération catholique hippie dans les années 1970, cette coutume fait un récent retour dans l'Église aux États-Unis comme signe du renouveau de la liturgie catholique », peut-on lire sur le Forum de l'information catholique française.

Le site poursuit en disant que cette pratique est « honorable », exprime « la modestie et la révérence » et que c'est un « commandement » de Dieu.

Les partisans du port de la mantille utilisent parfois les mêmes arguments que les musulmans qui prônent le port du voile islamique. Ils citent souvent ce passage d'une lettre de Saint-Paul aux Corinthiens, qui se trouve dans l'Évangile : « L'homme ne doit pas se couvrir la tête puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend. »

Invité à commenter le port de la mantille par Laureen Harper, le porte-parole du bureau du premier ministre n'a pas répondu à nos demandes.

<http://fr.canoe.ca/archives/infos/international/2009/07/20090712-072700.html>

Au Québec, il est encore de tradition pour plusieurs femmes de porter un voile, assorti à une robe blanche, lors de leur mariage, que ce mariage soit religieux ou civil. La blancheur du voile et de la robe veut symboliser la pureté et... la virginité.

Les religieuses du Québec portaient aussi un voile et un costume dans la vie quotidienne. La majorité d'entre elles ont fait le choix de retirer leur costume, à la suite de Vatican II, pour adopter des vêtements plus légers et plus sobres. Bien souvent, le voile et la cornette de nos sœurs ont pris le bord.

Un autre personnage important, dans la vie des Québécois, portait le voile. Il s'agit de la Madone, appelée affectueusement « LA SAINTE-VIERGE ». Icônes et statues la représentaient dans les lieux de culte, les écoles, les parcs et les maisons. Chaque foyer avait sa Sainte-Vierge, ne serait-ce que dans la crèche de Noël.

En 1978, une pièce de théâtre québécois de Denise Boucher, *Les fées ont soif*, a créé une polémique puisqu'elle mettait en scène trois femmes : une prostituée, une ménagère à la maison et la Vierge Marie. Il semble que la pièce ait reçu un accueil douloureux parce qu'elle insultait la Vierge. Cette pièce a « heureusement » été jouée des milliers de fois depuis ce temps.

LES FÉES ONT SOIF

From AMAZON

Au Québec, les années 70 riment avec mouvement de libération des femmes : romans, essais et pièces de théâtre féministes voient le jour. Parmi celles-ci, *Les Fées ont soif* de Denise Boucher provoque à l'époque l'ire des institutions en place. Résumons la controverse : le président du Conseil des arts de Montréal refuse de subventionner la pièce, qu'il qualifie de « merde » et de « cochonnerie ». L'évêque de l'époque, Mgr Grégoire, dénonce publiquement la « présentation loufoque » de la Vierge dans la pièce. La Cour supérieure du Québec interdit la publication et la diffusion du livre. Les auteurs se mobilisent. Les protestations pleuvent. Le combat se poursuit jusqu'à l'année suivante.

Avec le recul, on ne peut que s'étonner d'un tel tollé. Sur scène, trois femmes : la Vierge, statufiée, la Mère, Marie, et la Putain, Madeleine. « Je suis une fille de joie », dit Madeleine. « La joie de qui ? », répond la Statue. Au-delà de la réflexion essentielle dont la pièce participe, les dialogues, qui avaient tant scandalisé à l'époque, paraissent aujourd'hui teintés d'un humour bon enfant. Elles chantent en chœur, ces femmes meurtries, elles crient, elles insultent, elles rêvent. Elles s'expriment. Et c'est peut-être ce qui touche le plus dans *Les Fées ont soif* : la joie profonde et contagieuse qu'éprouvent ces femmes de pouvoir enfin s'exprimer. Denise Boucher a également fait paraître plusieurs recueils de poèmes, dont *Lettres d'Italie* et *Paris Polaroid*. --Anne-Marie Cloutier

BOOK DESCRIPTION

Du manifeste, *Les fées ont soif* a encore et surtout l'aspect iconoclaste. Au sens propre et fort du terme. [...] Les archétypes de la Vierge, de la mère et de la putain, plus qu'un système de représentation théâtrale efficace, sont les fondements mêmes sur lesquels on s'est appuyé pour évacuer la femme de sa propre histoire et de son corps. L'originalité de la pièce a été de lier les trois images, d'en faire une trinité opérante et parlante, capable de dénoncer ses peurs, ses manques et, par-dessus tout, son état de latence. [...] À la violence des actes et des modèles les Fées opposent la machine désirante du je se constituant comme sujet. Et ce au risque de l'anarchie libertaire. [...] Relire les Fées, c'est enfin s'étonner du tapage causé par la pièce lors de sa création. -Lise Gauvin

<http://www.amazon.ca/Les-f%C3%A9es-soif-Denise-Boucher/dp/2892950376>

« LES FÉES ONT SOIF DE DENISE BOUCHER : LE DEVENIR LITTÉRAIRE D'UNE PIÈCE CENSURÉE. »

Christine Knapp University of Western Ontario

Résumé

La critique journalistique a joué un rôle très important dans le devenir littéraire des Fées ont soif de Denise Boucher à cause de la soi-disant « censure » de la pièce par le Conseil des Arts de Montréal qui a refusé de subventionner Les fées ont soif proposée par le Théâtre du Nouveau Monde (TNM) pour sa programmation 1978-1979. Les membres du Conseil considéraient la pièce comme « irrecevable » (Dagenais) et trouvaient que le financement de la pièce par le Conseil des Arts risquait de compromettre la crédibilité du Conseil.

(...)

7- LE VOILE CHEZ LES MUSULMANES

Un morceau de tissu joue un rôle très important dans le débat de ce jour. Ce tissu se veut parfois coloré, léger et innocent. Il peut porter différents noms : hijab, niqab, burqa ou tchador. Des femmes québécoises, d'origine musulmane, comprennent mieux que nous tous les tenants et aboutissants lié à ce fichu tissu. J'en connais des dizaines qui en dénoncent le port dans l'espace civique. Les trois plus célèbres sont : Djemila Benhabib, Leila Lesbet et Fatima Houda-Pépin. Chacune, à sa façon, mène le même combat et celui-ci n'est pas sans embûches. Ces femmes parlent, saurez-vous les entendre et les comprendre ? Toutes trois nous disent qu'il se fait tard et qu'il est urgent d'agir.

Le Québec veut se montrer ouvert, tolérant et plein d'amour envers la différence.

THÉMATIQUE : LA FEMME MUSULMANE ET LE VOILE

Le mardi 19 février 2008 à 21:14, par **Dorra**

Salut tout le monde,

Nous sommes dans le 21^{ème} siècle, l'humanité a connu un énorme progrès sur tous les plans : l'être humain chères sœurs est maintenant capable d'aller boire un verre de thé sur la lune... et vous, vous êtes là à parler d'un bout de tissu... et quel tissu... Un tissu qui dans plusieurs pays censés être musulmans, fait de l'homme le bourreau de sa femme... Un tissu que des femmes, habitant des pays où le port du voile est obligatoire, se pressent de l'enlever dès qu'elles franchissent ses frontières, car il est devenu une sorte de souffrance pour elles. Vous vous n'êtes pas en train de vivre sous le régime que vous défendez par le port du voile... Un régime qui donnera l'approbation à vos conjoints de vous priver de tout ce qui fait de vous une citoyenne, un être humain, de toutes vos libertés. Vous n'aurez ni estime de votre être, vous perdrez toutes votre valeur, vous serez piétinées, écrasées, dénigrées, ignorées, à cause de la féminité [dont] le bon Dieu vous a fait don. Vous ne pourrez rien accomplir en tant que femme, ni travail, ni études, ni quoi que ce soit.

La femme au temps du prophète partait à la guerre, participait dans la vie politique. Elle avait son mot à dire, maintenant la femme, pour un oui ou pour un non, est égorgée comme une bête...

Ça n'est pas contre le voile que je dis cela, mais les régimes qui l'utilisent comme moyen pour dompter la femme.

Le bon Dieu dans l'islam veut que l'être humain vive sa vie profondément, qu'il se construise, qu'il s'accomplisse, et pas qu'il s'enterre de son vivant.

Je ne pense pas mes chères sœurs, qu'un bout de cheveux fera la différence ces jours-ci. Il est même absurde de penser de la sorte. L'essentiel, c'est d'être respectueuse, pour être respectée.

Hélas, aujourd'hui, le port du voile est synonyme d'encouragement pour tous ces pays extrémistes, c'est un encouragement pour l'excision de la femme, son meurtre, pour le mariage forcé, pour toutes les barbaries qu'on lui inflige au nom de l'islam... Croyez-moi si vous vivez une seule seconde dans un régime pareil, vous préférerez mourir. D'ailleurs, c'est le seul moyen qu'un nombre [important] de ces femmes-là ont trouvé pour se libérer de cet emprisonnement.

Et croyez-moi, toute cette barbarie commence par un simple port du voile, jusqu'à ce que cela finisse par un contrôle total de la femme.

Le problème, ces jours-ci, c'est que le voile est devenu un atout et non plus un détail... L'islam est maniable, il est loin d'être rigide ou figé, *dinouyosr*. Il suit les changements et les progrès, *yataghayarou bi taghayourizamen*... La sagesse du bon Dieu a fait qu'il suive le progrès car il est impossible qu'on puisse appliquer exactement les mêmes règles qui s'appliquaient il y a 15 siècles sur notre société moderne. Sinon, il sera obstacle contre tout progrès, et le bon Dieu, Il encourage fortement le développement du savoir et de l'esprit.

Moi, j'ai choisi de ne pas le mettre, car mon islam est dans mon cœur. Je suis fidèle au bon Dieu et j'applique tous les piliers de l'islam. Je ne fais aucun mal à qui que ce soit. Je profite de ma vie et je vis mes rêves. Dieu est toujours à mes côtés...
Al *Hamdoulillah...*

Je pense que le bon Dieu n'est pas du tout content pour tout ce qui se passe contre la femme au nom de l'islam.

<http://www.firdaous.com/00494-la-femme-musulmane-et-le-voile.htm>

Je n'ai aucune formation comme exégète de l'islam. Il n'est pas de mes compétences d'interpréter le Coran. Il serait peut-être opportun que l'on vérifie si de tels enseignements sont donnés dans les lieux de culte du Québec. Il serait peut-être opportun de demander aux imams du Québec ce qu'ils pensent des différents versets du Coran suivants et s'ils s'en dissocient. Il serait peut-être souhaitable que quelqu'un explique aux

Québécoises et au Québécois qu'elles sont les incidences de tels propos sur le savoir-vivre-ensemble entre Québécois et adhérents à ce livre saint.

EXTRAITS D'UNE LETTRE OUVERTE ADRESSÉE AU PAPE FRANÇOIS, LE 6 DÉCEMBRE 2013 PAR GEERT WILDERS, LE DIRIGEANT DU PVV (PARTI POUR LA LIBERTÉ) EN HOLLANDE

(...)

Le Coran est rempli de versets belliqueux et d'appels à la haine à l'encontre des non-Musulmans. Votre Sainteté pourra les trouver si elle lit le Coran. Permettez-moi d'en citer quelques-uns :

2.191 Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants.

2.193 Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Dieu seul.

4.89 Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécré : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier de Dieu. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur,

5.33 La récompense de ceux qui font la guerre contre Dieu et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement,

8.60 Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi de Dieu et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais que Dieu connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier de Dieu vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés.

9.5 Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.

9.29 Combattez ceux qui ne croient ni en Dieu ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce que Dieu et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.

9.30 Les Juifs disent : « *Uzayr est fils de Dieu* » et les Chrétiens disent : « *Le Christ est fils de Dieu* ». Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Que Dieu les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité) ?

9.123 Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez que Dieu est avec les pieux.

47.4 Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécré frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses

fardeaux. Il en est ainsi, car si Dieu voulait, Il se vengerait Lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin de Dieu, Il ne rendra jamais vaines leurs actions.

(...)

8- UN QUÉBEC QUI « S'ACCOMMODE DE » ET QUI ACCOMMODE LA RELIGION CATHOLIQUE : L'EXEMPLE DES CHEVALIERS DE COLOMB

Le journaliste Ian Bussièrès du quotidien *LE SOLEIL* a rencontré le 8 août 2008 le directeur suprême du Québec pour les Chevaliers de Colomb. Il s'agit de l'avocat montréalais Yves Duceppe. Il raconte comment ce mouvement catholique s'est vraiment accommodé de certaines obligations pour le moins ancestrales.

LES CHEVALIERS DE COLOMB AU QUÉBEC

« On veut que nos membres soient des catholiques pratiquants et, même s'il est vrai que certains vont à la messe à tous les jours, ce n'est pas vrai que c'est obligatoire. On favorise d'assister à la messe le plus souvent possible mais on sait aussi qu'il y a d'autres façons de pratiquer sa foi, notamment par des activités familiales, le service à la communauté et le bénévolat ». Le journaliste Bussièrès ajoute qu'alors que les divorcés se voient fermer les portes des Chevaliers de Colomb dans plusieurs pays, le Québec est aussi une société distincte à ce niveau puisqu'il compte certains Chevaliers qui ont rompu leurs vœux de mariage. Monsieur Duceppe a dit au journaliste : *« D'autres juridictions sont plus strictes, mais au Québec, on considère que chaque cas est un cas d'espèce. Un divorce n'est pas toujours la faute du mari! Nous avons un comité d'admission qui s'informe sur le vécu du nouveau membre et qui se base là-dessus pour l'accepter ou non ».*

<http://www.cqv.qc.ca/fr/126e-congres-des-chevaliers-de-colomb-quebec>

9- LES NEUROSCIENCES ET LA RELIGION

Les neurosciences apportent un éclairage nouveau et lèvent le voile sur les mécanismes d'endoctrinement religieux. Ces sciences sont nouvelles et elles s'attaquent à des problèmes anciens.

NEUROSCIENCES - CE QU'ELLES EN DISENT.

Articles parus sur le net.

La recherche, de par ses nouveaux outils d'investigation (IRM...) et aussi par la génétique en plein essor, va permettre de comprendre les mécanismes fonctionnels du cerveau et ainsi de pouvoir trouver de nouvelles sources de guérison à toutes ces maladies neurologiques, lesquelles sont bien diverses, dont la schizophrénie. Cette recherche n'épargnera pas ce qui touche le domaine de l'irréalité dont au premier plan les croyances religieuses.

Libre arbitre.

www.atlantico.fr/decryptage/libre-arbitre-existe-livre-michael-gazzaniga-229383.html

Dans leur champ d'investigation, les neurosciences, la réponse – du moins ces dernières années – est habituellement claire : le libre arbitre n'existe pas. Tout ce que nous faisons, pensons, ressentons dépend de nos circuits neuronaux. Ni plus ni moins.

Cerveau&Psycho N°10 - 2005.

Par Françoise Pétry, rédactrice en chef.

www.pourlascience.fr/ewb_pages/f/fiche-article-neurosciences-et-religiosite-21261.php

Le neurologue Antonio Damasio l'affirme : les expériences spirituelles, religieuses ou non, ne sont rien d'autres que des processus mentaux.

Avoir une expérience spirituelle, ce serait éprouver durablement des sentiments dominés par la joie ou la sérénité. Si les sources d'expériences spirituelles sont multiples (la contemplation de la nature, l'expérience esthétique, la découverte scientifique, la musique), ces expériences sont des extases solitaires et n'ont pas l'ampleur qui attire vers les religions.

Les cérémonies et les rassemblements créent des expériences spirituelles plus attirantes que celles vécues en privé.

Dieu est imaginé dans le cerveau.

Extrait de l'article paru dans « *El Pais* ».

Les dernières théories neuro-scientifiques tentent de décrire le rapport du croyant à Dieu.

Un des nœuds principaux du réseau émotionnel cérébral est le cortex préfrontal ventromédial.

Les patients dont cette région du cortex est détruite montrent une nette diminution des émotions comme la compassion, la honte et la culpabilité, qui sont étroitement liées aux valeurs morales.

Alors que les croyants attribuent généralement leur moralité à un agent surnaturel, les modèles cognitifs suggèrent au contraire que ce sont nos compartiments émotionnels qui sont sollicités pour donner la crédibilité nécessaire aux valeurs religieuses.

Une réponse à cet article :

Finalement, les religions ne font-elles pas partie du domaine psychopathologique ?

(...)

Référence :

<http://maurice.champion20.pagesperso-orange.fr/Neurosciences.htm>

L'INTÉGRISME RELIGIEUX BIENTÔT GUÉRI PAR LA SCIENCE?

INTÉGRISME – D'après les suppositions d'une neuroscientifique, le fondamentalisme religieux et la maltraitance envers les enfants pourraient un jour être traités comme on traite aujourd'hui une maladie mentale. Kathleen Taylor, chercheuse scientifique au Département de physiologie, anatomie et génétique de l'université d'Oxford a ainsi déclaré que des fortes convictions négatives pourraient être éradiquées grâce à des techniques déjà utilisées.

D'après le journal *The Times*, le Dr Taylor faisait une conférence au Hay Literary Festival en Ecosse quand on lui a demandé si elle prévoyait des développements positifs en neurosciences dans les années à venir. Elle a répondu : *« Le côté positif d'un homme peut être le côté négatif d'un autre. L'une des surprises possibles du futur serait de considérer des personnes avec certaines croyances comme des personnes pouvant être traitées. Prenons par exemple le cas de quelqu'un qui se serait radicalisé autour d'une idéologie religieuse : nous allons peut-être cesser de considérer cela comme un choix personnel pris en toute liberté, et au contraire, commencer à le traiter comme un trouble mental. Ce serait positif pour de nombreuses raisons, notamment parce que de telles convictions dans notre société font bien des ravages. Et là, je ne parle pas que d'islamistes radicaux ou d'autres extrémistes religieux. Je fais aussi référence par exemple à l'idée que battre les enfants est normal. Ces croyances font beaucoup de mal, mais ne sont habituellement pas considérées comme des maladies mentales. »*

(...)

http://www.huffingtonpost.fr/2013/05/31/fondamentalisme-religieux-maladie-mentale-guerison-science_n_3363338.html?view=print

10- LA SCIENCE ET LA RELIGION : BELIEVE OR NOT TO BELIEVE! ... THAT'S THE QUESTION!...

Les chartes de tout acabit reconnaissent, dans les pays démocratiques, la liberté de religion. Contrairement à plusieurs autres pays, le Canada et le Québec n'ont pas de religion d'État. Cela fait que chaque individu est libre de croire ou de ne pas croire. Il y a toute une constellation de croyances qui découlent de certains fondements religieux et qui font une quasi-unanimité entre les coreligionnaires. La liberté de croyance des uns ne devrait jamais avoir préséance sur le bon sens et la science devraient défaire ces croyances et s'organiser pour que de telles croyances ne polluent pas les décisions prises par les autorités civiles. Les « savants » se doivent de faire œuvre d'éducation permanente et dénoncer tous les tenants et aboutissants en lien avec ces croyances, mythes et délires religieux nous venant d'autres temps, mais malheureusement bien ancrés dans les cerveaux des gens.

Certes, il m'apparaît nécessaire que la charte reconnaisse le droit de croire mais aussi le droit de dénoncer les inepties véhiculées par les religions. Il faut, en ce sens, abolir toute loi qui fait référence au blasphème et à contrer toute volonté d'imposer de telles lois. Par la libre expression et le droit de critiquer les religions, l'avancement des sciences apportera le nécessaire éclairage à certains dogmes mensongers, inhumains et inacceptables. Il s'agit là de la véritable contrepartie au droit de croire.

QUATRE GRANDS SAVANTS ISLAMIQUE APPORTENT DES RÉPONSES CONTEMPORAINES AUX GRANDS PROBLÈMES DU MONDE

« Les femmes qui conduisent des voitures souffrent de problèmes ovariens et d'un roulement du pelvis, ce qui peut causer des bébés congénitalement déformés ». - Sheik Salah Al-Luhaidan (psychologue) Saoudien

« L'ADN ne devrait pas être utilisé comme preuve lors de cas de viol ».- Mouhana Mohammed Khan Sherani, chef du conseil, pour l'idéologie Islamique

« Si la terre tourne sur elle-même comme ils le prétendent, les pays, les montagnes, les arbres, les rivières et les océans n'auraient pas de fond et on pourrait voir les pays de l'Est bouger vers l'Ouest et les pays de l'Ouest bouger vers l'Est. La terre est plate et quiconque dit qu'elle est ronde est un athée et mérite d'être puni ». - Sheik Abdul Aziz Ibn Baaz Autorité suprême de l'Islam Arabie Saoudite.

« Les femmes qui ne s'habillent pas de façon modeste tentent les hommes, corrompent leur chasteté et propage l'adultère dans la société, ce qui augmente les tremblements de terre ». - Hajatosalem Kezem Sedighi Séismologue savant Islamique iranien

<http://anti-islam.skynetblogs.be/archive/2013/11/11/avancees-scientifiques-du-monde-musulman-7983984.html>

D'autres religions ont, elles aussi, de « belles vérités scientifiques ». Il me fait plaisir d'en présenter quelques-unes. Plusieurs mythes, inspirés par les dogmes de la religion catholique, ont la vie dure. Malheureusement, la science n'ose pas défaire ses croyances et les personnes qui s'y attaquent sont souvent mal vues. Devant cette montagne d'absurdités, plusieurs sages ont abdiqué. C'est le « VIVRE ET LAISSER-VIVRE » qui s'installe. Le fait de ne pas dénoncer ces inepties conforte les croyants et ils présument que la science est avec eux ou que la religion est supérieure à la science. Certains des mythes présentés ici n'ont aucune connotation religieuse et servent surtout à illustrer les mécanismes de la croyance.

MYTHE numéro 1 : Un petit pois sec par jour guérit les maladies liées au cholestérol.

COMMENT FAIRE DIMINUER SON TAUX DE CHOLESTÉROL AVEC DES POIS?

(...)

Étapes de réalisation

- 1-Lorsqu'on a un taux de cholestérol élevé mais pas trop, on peut le faire tomber avec des petits pois.
- 2-Chaque matin, à jeun, il faut manger un petit pois dur et conserver cette habitude tous les jours de l'année.
- 3-Il ne faut surtout pas arrêter un traitement médical en cours contre le cholestérol et continuer à se faire surveiller par son médecin.
- 4-On peut manger jusqu'à cinq pois dans la journée et se faire contrôler son cholestérol tous les deux mois.

(...)

<http://www.commentfaiton.com/fiche/voir/82255/comment-faire-diminuer-son-taux-de-cholesterol-avec-des-pois>

MYTHE numéro 2 : L'huile de Saint-Joseph, qui se vend par centaines de bouteilles encore de nos jours, guérit les parties douloureuses.

LE FRÈRE ANDRÉ

Par Bibianne Grenier

(...)

Le frère André voue une foi et une piété remarquables à saint Joseph. C'est son guide. Il rêve de construire un sanctuaire pour l'obscur Joseph.

Puis débutent les innombrables guérisons miraculeuses faites en frottant les malades avec « l'huile de saint Joseph », une huile d'olive qui brûle au pied de la statue du saint. Des malades, se présentent à lui, il leur parle de Joseph, les incite à prier et frotte leurs membres endoloris, leurs plaies vives, avec l'huile. Une seule idée l'anime : faire connaître saint Joseph.

http://www.legrenierdebibiane.com/capsule/page_andre.html

MYTHE numéro 3 : Mettre un chapelet sur la corde à linge prévient la pluie.

LE CHAPELET SUR LA CORDE À LINGE

Cette croyance consiste à mettre un chapelet sur la corde, la veille du mariage, pour s'assurer d'une belle température le jour de la cérémonie. (...)

http://www.yellowshoes.com/Article-Blogue-197-PETIT_GUIDE_POUR_FUTURS_MARIES_SUPERSTITIEUX

MYTHE numéro 4 : Les personnes handicapées sont une punition du ciel. Entre autres, avoir des relations sexuelles en étant non mariés peut engendrer des enfants infirmes.

LE HANDICAP. ORIGINES ET ACTUALITÉS D'UN CONCEPT

Dorvil, H. (2001) UQAM

L'histoire montre une grande fluctuation et une alternance dans la façon de traiter les personnes handicapées. Ainsi, au Moyen Âge, alors que l'Église brûle fous et sorciers qu'elle considère comme possédés du démon, des religieux et des humanistes créent des œuvres charitables pour protéger, éduquer les sourds, les aveugles et les « arriérés » de tout

acabit. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le moyen le plus sûr d'abaisser l'effectif humain était l'infanticide, étant donné que l'avortement sécuritaire n'existait pas. Sans surplus économique, ces sociétés de subsistance ne pouvaient nourrir des bouches non productives. McKweon* (1988) rapporte des cas fréquents d'infanticide, d'abandon d'enfants montrant des déficiences génétiques. Et dans cette même période de l'histoire, la médecine, mieux armée grâce à l'anatomopathologie et à la bactériologie, maintenait en vie de plus en plus de sujets fragiles.

*McKweon, T. (1988). *The Origins of Human Disease*, Grande-Bretagne, Basic Blackwell, p. 27.

MYTHE numéro 5 : Boire de l'eau bénite peut guérir le SIDA.

MÉDECINE ET RELIGION NE FONT PAS BON MÉNAGE

Caroline Lafargue, 19 juillet 2007

« *Quand je suis arrivé, je ne tenais même pas debout, j'avais besoin d'une canne pour me déplacer et je pesais 58 kilos* », témoigne Kassa, 37 ans, séropositif depuis sept ans. Tous les matins aux aurores, cet ancien ouvrier en construction se rend à la source pour recevoir une douche d'eau bénite, puis boire cinq litres de ce nectar salvateur. « *Avec l'eau bénite, je ne souffre plus, je vomis, j'ai la diarrhée, c'est la preuve que mon corps rejette le sida, je suis quasiment guéri, c'est un miracle !* », poursuit-il, le regard brillant. Kassa fait partie des 2000 malades du sida venus s'installer à côté de l'église Sainte-Marie, sur la colline d'Entoto, au-dessus d'Addis-Abeba. Construite à la verticale d'une source d'eau bénite, l'église constitue le plus important des quelque 80 lieux saints orthodoxes à travers l'Éthiopie.

(...)

http://www.rfi.fr/sciencefr/articles/091/article_53891.asp

SERIGNE MODOU KARA TROUVE LE REMÈDE CONTRE LE SIDA

Jeudi 29 août 2013

Choucory, un village spécial peuplé de djinns au service de Serigne Touba. En 1996 Serigne Modou Kara avait prédit que l'eau bénite de Choucory pouvait guérir le sida.

C'est en 2013 qu'elle a commencé à couler, quelques mois avant le Grand Magal de Darou Moukhty.

On a pu assister à des miracles avec cette fameuse eau, elle a guéri plusieurs personnes.

Quelques jours avant le Magal, Serigne Modou KARA avait rendu visite à un patient qui avait le VIH SIDA. Ainsi il conseilla aux médecins de le traiter avec l'eau bénite de Choucory. Trois jours après, ils remarquèrent que la maladie avait disparu. Il y avait aussi un homme qui souffrait de faiblesse sexuelle pendant huit mois et grâce à l'eau bénite il fut de nouveau en bonne forme après trois jours de traitement seulement.

http://www.leral.net/Serigne-Modou-Kara-trouve-le-remede-contre-le-Sida_a93006.html

MYTHE numéro 6 : Faire brûler des lampions permet aux saints d'accorder des souhaits.

FAIRE BRÛLER UN LAMPION VAUT-IL AUTANT QUE FAIRE CÉLÉBRER UNE MESSE?

(...)

Faire brûler un lampion est un geste méritoire, s'il est posé dans la foi. La prière au Seigneur, à la Vierge, à un saint ou à une sainte, veut se prolonger par l'hommage de ce lampion. Cette coutume populaire d'allumer un lampion est fort louable comme tribut de vénération et de confiance. Comme tout sacramental ou son équivalent, cette action s'appuie sur l'intercession de l'Église; elle doit s'accompagner d'une prière pour être vraiment louange et sanctification.

(...)

http://repchret.ca/francais/volume2/sac_malades/sac_malades02.htm

MYTHE numéro 7 : Faire publier la photo d'un saint dans un grand quotidien est une promesse qu'il faut respecter à la suite de la réalisation d'un vœu si je veux que ce saint m'accorde d'autres souhaits à l'avenir.

VOUS POUVEZ ACHETER CES PRIÈRES

(...)

Sacré-Cœur

« Remerciements au Sacré-Cœur de Jésus pour faveur obtenue. »

Modèle : court

Prix : \$11.23

[Acheter cette prière >>](#)

Rem. au St-Esprit

« *REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier.* »

Modèle : court avec photo

Prix : \$23.43

[Acheter cette prière >>](#)

Neuvaine Marie

« *REMERCIEMENTS Neuvaine à Marie. Important : Ne demandez que des choses positives: récitez pendant 9 jours, 9 « Je vous salue Marie » devant une bougie allumée même si vous n'avez pas la foi. Présentez 2 demandes qui vous semblent impossible à être exaucées et une affaire qui vous tient à cœur, le 9^{ième} jour laissez brûler la bougie entièrement et faites publier ce message. Vous obtiendrez ce que vous voulez.* »

Modèle : long

Prix : \$36.75

[Acheter cette prière >>](#)

<http://www.inmemoriam.ca/liste-des-prieres.html>

MYTHE numéro 8 : Violer une jeune fille vierge guérit le SIDA.

VIVE LA LIBERTÉ DE CROYANCE : POUR GUÉRIR DU SIDA, IL S'AGIT DE VIOLER UNE JEUNE FILLE VIERGE

http://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_sexuelle_en_Afrique_du_sud

Un certain nombre de viols graves sur des bébés depuis 2001 (qui incluent une reconstruction intensive du système urinaire, génital, abdominal et trachéal) ont fait pressante la nécessité de résoudre le problème socialement et juridiquement. En 2001, un bébé de neuf mois a été violé par six hommes, âgés de 24 à 66 ans, après avoir été laissé sans surveillance par sa mère adolescente. Une petite fille de 4 ans est morte après avoir été violée par son père. Un bébé de 14 mois a été violé par deux de ses oncles. En février 2002, un nourrisson de huit mois a été signalé comme ayant été violé par quatre hommes. Seul un a été inculpé. L'enfant a eu besoin d'une longue chirurgie reconstructive. Sur l'enfant de huit mois, les blessures étaient si grandes qu'une attention particulière a été accordée aux poursuites.

Plus de 67 000 cas de viols et d'agressions sexuelles contre des enfants ont été signalés en 2000 en Afrique du Sud, contre 37 500 en 1998. Les groupes de protection de l'enfance estiment que le nombre d'incidents non signalés

pourraient être dix fois plus élevés. La plus forte augmentation des agressions a eu lieu envers les enfants de moins de sept ans. Comme augmente la pauvreté, les crimes violents et le chômage sont réputés avoir contribué à l'escalade des abus sexuels sur enfants, le facteur le plus significatif et inquiétant étant le mythe largement répandu dans le pays qu'avoir des rapports sexuels avec une vierge guérit du VIH.

Selon Suzanne Leclerc-Madlala, professeur d'anthropologie et chercheuse à l'université de Durban-Westville, ce mythe ne se limite pas à l'Afrique du Sud. « *Mes correspondants chercheurs sur le SIDA au Zambie, au Zimbabwe et au Nigeria m'ont dit que ce mythe existe aussi dans ces pays, qui sont aussi blâmés pour leur taux élevé d'abus sexuels sur des jeunes enfants.* »

L'Afrique du Sud a le plus grand nombre de citoyens séropositifs du monde. Selon les chiffres officiels, un Sud-Africain sur huit est infecté par le virus. Edith Kriel, un travailleur social qui aide les enfants victimes dans le Cap-Oriental a déclaré : « *Les abuseurs d'enfants sont souvent de la famille de leurs victimes – des fois même leurs pères ou leurs tuteurs.* »

<http://fr.apocalisselaica.net/focus/fanatismo-assurdita-e-deliri/stupri-e-violenze-per-guarire-dall-aids>

MYTHE numéro 9 : Le SIDA est une justice naturelle contre les homosexuels.

MGR LÉONARD : LE SIDA ? « UNE JUSTICE IMMANENTE ! »

jeudi 14 octobre 2010

Plutôt qu'un châtement divin, Mgr Léonard voit le sida comme une sorte de « justice immanente » dans un livre d'entretiens paru mercredi en néerlandais. Jouer avec la nature profonde de l'amour humain conduit toujours, selon lui, à des catastrophes à tous les niveaux.

(...)

<http://www.levif.be/info/actualite/belgique/mgr-leonard-le-sida-une-justice-immanente/article-1194835855213.htm>

MYTHE numéro 10 : L'extrême onction avec des huiles saintes peuvent guérir les maladies du mourant.

DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION

(...)

Enfin un dernier effet de l'Extrême-Onction, c'est de rétablir la santé du corps, quand cela est avantageux aux malades. Si de nos jours la guérison du corps s'obtient moins souvent, croyons bien que cela ne provient point de l'impuissance

du Sacrement, mais de ce que la plupart de ceux qui reçoivent l'Extrême-Onction ou qui l'administrent ont une Foi trop faible. Nous lisons dans l'Évangile que *Notre Seigneur fit peu de miracles parmi les siens, à cause de leur incrédulité*. Au reste on peut bien dire aussi que la Religion chrétienne, depuis qu'elle a jeté dans les cœurs de plus profondes racines, a moins besoin du secours des miracles que dans le temps où elle ne faisait que de naître. Néanmoins il faut à cet égard stimuler fortement la Foi des Fidèles: Et quoi qu'il plaise à Dieu d'ordonner dans sa Sagesse par rapport à la santé du corps, ils doivent conserver la ferme espérance que par la vertu de l'Huile sainte, ils obtiendront la santé de l'âme, et qu'ils éprouveront, s'ils viennent à mourir, la vérité de cet oracle sacré : « *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur !* »

<http://www.fsspx.org/fr/la-foi-enseignement/catechisme-du-concile-de-trente-catechisme-la-foi-enseignement-la-foi-enseignement/chapitre-25-du-sacrement-de-lextreme-onction-automatically-imported/>

MYTHE numéro 11 : Porter des médailles prévient les accidents de voiture et les maladies. On a qu'à penser à Saint-Christophe et aux scapulaires. Combien y a-t-il de personnes qui ont installé un chapelet après leur rétroviseur ?

LA PRATIQUE DU CHAPELET

On pourra aussi exhiber le chapelet comme une sorte de talisman contre le mauvais sort : en en suspendant un au rétroviseur de sa voiture, par exemple, comme cela se fait encore couramment dans certains pays du sud de l'Europe. Là encore, ça fleure bon son catholicisme traditionnel et populaire. Ne nous en privons donc pas: ça énervera les laïcistes bien-pensants qui nous regarderont du haut de leurs « lumières ».

<http://www.albinus.org/christianitas/praxis.php?id=545>

MYTHE numéro 12 : Toucher des reliques de saints apporte des années de bonheur.

LES SAINTS GUÉRISSEURS : GUÉRIR LE CORPS ET L'ÂME

Approcher ou toucher une relique permet de s'acquérir les mérites spirituels du saint. On leur demande aussi protection et guérison physique. A chaque saint sa « spécialité » : Antoine pour le mal des Ardents, Sébastien ou Roch pour la peste, Lazare pour la lèpre... D'autres protègent les corps de métiers : saint Eloi les orfèvres, saints Côme et Damien les médecins... Saint Antoine est l'un des saints guérisseurs les plus populaires du Moyen Âge.

Musée de Saint-Antoine-l'Abbaye. (2003) *Au temps où l'on implorait le Ciel, protection et guérison en Occident*, Catalogue d'exposition.

DISCUSSION : RELIQUE

La Sainte Larme, censée avoir été apportée par sainte Madeleine en Provence, est conservée à l'Abbaye de la Trinité de Vendôme, dans une ampoule de cristal, où on lui prête le pouvoir de guérir les yeux, bien qu'il ne s'agisse que d'un fragment de cristal de roche au centre duquel se trouve une goutte transparente.

Issu de la circoncision, le Saint Prépuce est conservé à l'abbaye de Charroux Charroux (Vienne), à Saint-Jean-de-Latran à Rome, où il est volé en 1527 puis retrouvé trente ans plus tard ; mais on peut le voir aussi en Saxe, dans le diocèse de Chartres, dans la cathédrale du Puy-en-Velay, à Metz, à Conques, à Clermont... Patrice Bousset, dans *Des reliques et de leur bon usage* (Balland, 1971), recense environ quinze endroits où il aurait été conservé, rappelant même qu'il existait à Anvers une confrérie destinée à sa dévotion. Pour éviter que ne se multiplie à l'infini le Saint Nombril (ou Saint Omphale), le pape Clément V (1305-1314) en fait découper trois morceaux, qu'il partage entre Constantinople, Saint-Jean-de-Latran et Notre-Dame-en-Vaux. Sage décision qui n'empêche pas Clermont-Ferrand d'en posséder un, en intégralité paraît-il.

À Rome, Sainte-Marie-Majeure conserve le Saint Berceau, en Lorraine on possède le Saint Foin qui a servi à l'aménager. On compte treize cruches (bien que les Écritures n'en rapportent que six) ayant servi aux Noces de Cana, où le Christ a changé l'eau en vin.

La Cène est à l'honneur. La table se trouve à Rome, la nappe à la Sainte-Chapelle de Paris. Les vêtements ne sont pas oubliés : ses langes sont vénérés un peu partout en Europe, sa Sainte Tunique est conservée à Argenteuil, une autre à Trèves - les prêtres s'arrangent pour concilier les deux (la première est considérée comme « une robe de dessous », l'autre comme « une robe de dessus »).

Le flagellum avec lequel les Romains ont fouetté Jésus se trouve à l'abbaye de Saint-Benoît, près de Subiaco, la colonne de la Flagellation à Sainte-Praxède de Rome, l'escalier qu'a emprunté le Christ pour se rendre au palais de Pilate, à Saint-Jean-de-Latran.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Discussion:Relique>

MYTHE numéro 13 : Pour une femme, le fait de vivre et de mourir vierge est le plus grand honneur et le plus grand bonheur.

LA VIRGINITÉ DE LA FEMME ALGÉRIENNE

(...)

Liée à l'honneur de la famille, la virginité est une question qui a toujours hanté l'esprit des jeunes filles algériennes. Toutes sortes de pratiques sont envisagées par la société pour la préserver. La plus connue est celles du *rbat* (action de nouer), dit *teskar* (action de fermer) ou encore *tesfah* (action de blinder). Au moyen de techniques ritualisées, elle consiste en la « fermeture » symbolique de l'hymen avant la puberté et son « ouverture » symbolique la veille du mariage. La « chemise tachée du sang de la vierge » doit en être la preuve indéniable : elle authentifie que l'honneur de la famille, du groupe, est intact. Lorsque, pour diverses raisons, l'hymen fait défaut, la société déploie toutes sortes de stratégies palliatives. Aujourd'hui, le certificat de virginité et la reconstitution de l'hymen par la chirurgie plastique, l'hyménorrhapie ou l'hyménoplastie, viennent renforcer la pratique symbolique du *rbat*. (...)

<http://clio.revues.org/6452>

Combien de filles et de femmes [– et même des hommes –] meurent-elles pour avoir manqué à l'honneur ?

LE CRIME D'HONNEUR À LA UNE DES JOURNAUX MONDIAUX

- * Un Suédois condamné à quatre ans de prison pour un «crime d'honneur»
 - * Pays-Bas : Une adolescente marocaine qui voulait vivre à l'occidentale assassinée par sa mère
 - * Angleterre : un « Belge » condamné pour un crime d'honneur à Londres
 - * Allemagne : un homme recherché pour avoir torturé sa petite amie
 - * Royaume-Uni : Des parents musulmans tuent leur fille de 17 ans qui avait adopté la culture occidentale
 - * Belgique : « Peur qu'elle donne le mauvais exemple »
 - * Belgique : crime d'honneur et mariage forcé
 - * Landes (40) : « Des ciseaux pour laver son honneur »
 - * Bordeaux : El Hassan immole par le feu Bertrand
 - * Inde : les mariés se font lapider jusqu'à la mort
- (...)

<http://www.fdesouche.com/tag/crime-dhonneur>

MYTHE Numéro 14 : Bien choisir ses numéros de loto permet de gagner gros.

LOTTODOG : DIGGING OUT THE BEST NUMBERS

(...)

Comment faire pour trouver les numéros que les autres joueurs ne choisissent pas?

Grâce à *Lottodog!* Nous avons étudié avec attention tous les tirages qui ont eu lieu jusqu'à aujourd'hui et trouvé quels sont les numéros les plus joués et les moins joués. En choisissant l'un de ces numéros peu courants, vous risquerez moins d'avoir à partager votre gain.

Nous ne vendons qu'un seul numéro à la fois. Lorsque vous en achetez un, nous l'enlevons de la base de données de *Lottodog* afin qu'il ne soit pas vendu à un autre joueur.

Notre but étant de proposer ce service pour toutes les grandes loteries du monde, nous ne cessons d'ajouter de nouvelles loteries à notre liste. Vous trouverez ci-dessous le nom des premiers jeux que nous avons analysés. Pour connaître les autres, consultez la liste complète des loteries.

(...)

<http://lottodog.com/index.asp?lang=fr&curr=gbp>

MYTHE Numéro 15 : La transsubstantiation permet de changer du pain en Corps du Christ et du vin en Sang du Christ.

LA TRANSSUBSTANTIATION

La transsubstantiation est, littéralement, la conversion d'une substance en une autre. Le terme désigne, pour certains chrétiens (en particulier les catholiques), la conversion du pain et du vin en Corps et Sang du Christ lors de l'Eucharistie.

Sur le plan religieux, les chrétiens catholiques romains, arméniens (catholiques) et maronites emploient le terme de « transsubstantiation » pour expliquer que, dans l'Eucharistie, le pain et le vin, par la consécration de la Messe, sont « réellement, vraiment et substantiellement » transformés ou convertis en Corps et Sang du Christ, tout en conservant leurs caractéristiques physiques ou *espèces* (texture, goût, odeur : les *apparences*) initiales.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Transsubstantiation>

Ce dogme est tellement important que les méfaits faits aux Saintes espèces comptent parmi les crimes les plus graves selon le droit canon. Et ces crimes contre le Corps et le Sang du Christ seraient même considérés plus graves que les actes de pédophilie commis par les prêtres.

DE DELICTIS GRAVIORIBUS

(...)

Sur les huit infractions graves de comportement dans la célébration des sacrements que « *De delictis gravioribus* » précise, quatre concernent l'Eucharistie :

- * jeter les espèces consacrées, ou à une fin sacrilège, leur retrait ou leur maintien;
- * la tentative, pour une personne qui n'est pas prêtre de célébrer ou de faire semblant de célébrer une messe ;
- * concélébrer l'Eucharistie avec les ministres des communautés ecclésiales qui n'ont pas la succession apostolique et ne reconnaissent pas la dignité sacramentelle de l'ordination sacerdotale ;
- * la consécration du pain ou du vin soit avec une espèce, ou même consacrer les deux, mais en dehors de la célébration de la messe.

http://fr.wikipedia.org/wiki/De_delictis_gravioribus

MYTHE Numéro 16 : Un prêtre pédophile peut se faire pardonner par Dieu en prononçant des incantations, le *Confiteor*, lors de la messe. De plus, le Pardon Divin est supérieur à celui des hommes. C'est le « *ONLY GOD CAN JUDGE ME* ».

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE LA SOUTANE

(...)

Par ailleurs, certains prêtres pédophiles se reconnaissent pécheurs. Jésus a donné sa vie pour les sauver et tout péché mérite miséricorde. Certains croient qu'en récitant le *Confiteor* à la messe, ils lavent leurs fautes devant leur Dieu. Comme remède spirituel au scandale des abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique et à leur gestion désastreuse par la hiérarchie épiscopale, Benoît XVI appelle tout un chacun à la redécouverte du sacrement de pénitence et de réconciliation, de la prière fervente, et des temps d'adoration eucharistique.

<http://assohum.org/2012/10/linsoutenable-legerete-de-la-soutane-malheur-a-celui-qui-blesse-un-enfant-ghyslain-parent-ph-d/>

11- UNE PRESCRIPTION CORANIQUE : FAIRE AL-HIJRA

Je suis presque d'accord avec l'idée qu'un croyant puisse baser sa vie et ses principes sur les obligations religieuses contenues dans son livre sacré. Mais ce croyant n'a pas à sélectionner seulement les règles qui font son affaire. Il y a fort à parier qu'il existe des

règles qui peuvent favoriser l'harmonie dans ces beaux gros livres écrits par des êtres invisibles et parfaits. En effet, je viens d'apprendre qu'Allah a tout prévu en cas de l'adoption de la charte du ministre Drainville. Le Québec, en s'affirmant, deviendrait impropre à la charia.

En effet, le Prophète ORDONNE aux croyants de quitter les terres impropres à la charia pour se rendre dans des terres plus propices. Pour une fois [–pour une foi–], je suis très en accord avec cette croyance et cette obligation reliées au Coran. Le texte est clair. Si le croyant ne quitte pas la terre ingrate, c'est l'enfer qui l'attend.

Allez lire ce texte. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Allah!

Pour moi, il est clair que le Gouvernement du Québec doit faire cet accommodement suprême et encourager les gens qui ne sont pas bien ici à respecter cette prescription du Coran. Ce principe de migration assistée devrait être valable pour toutes les religions confondues.

RÈGLES CONCERNANT AL-HIJRA

« Ils doivent émigrer de ce lieu, fuir pour que leur obligation religieuse ne soit pas mise en péril, vers une terre gouvernée par l'islam et où ils pourront faire ce qui est exigé d'eux par la Shari'a ».

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : « Où en étiez-vous ? » (à propos de votre religion) – « Nous étions impuissants sur terre », dirent-ils. Alors les Anges diront : « La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge [est] l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! À l'exception des impuissants : hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent aucune voie : À ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur... » [Sourate An-Nisa 4:97-99]

« Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : hommes, femmes et enfants qui disent : « Seigneur! Fais-nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur »... » [Sourate An-Nisa 4:75]

<http://3ilm.char3i.over-blog.com/article-23894888.html>

12- PRINCIPALES CONDITIONS POUR FAVORISER UN RÉEL SAVOIR-VIVRE-ENSEMBLE DANS UNE LAÏCITÉ PARTAGÉE

Dans les lignes qui suivent, j'énonce quelques conditions à mettre en place pour empêcher toute religion à s'ingérer dans la vie citoyenne. Ces conditions permettent aussi de s'assurer que les valeurs québécoises soient partagées et connues de tous.

CONDITION numéro 1 : Reconnaître que la religion est du domaine du privé. Les individus ont le droit de croire à ce qu'ils veulent et l'État n'exercera aucune forme de coercition contre la personne qui adhère à une religion. Une telle religion ne peut être respectée que par celles et ceux qui y adhèrent et est pratiquée par ceux-ci dans les maisons et les lieux de cultes. La plage civique réservée à la laïcité doit être la plus large possible.

CONDITION numéro 2 : Définir socialement les comportements normatifs généralement admis dans une société francophone, laïque, pluraliste et ouverte à la différence et reconnaissant l'égalité homme-femme et l'égalité femme-femme.

CONDITION numéro 3 : Faire œuvre d'éducation auprès des nouveaux arrivants et leur descendance pour leur expliquer la réalité québécoise.

CONDITION numéro 4 : Encourager la participation sociale de tous et favoriser les échanges culturels en partant du principe que la religion divise et que la laïcité unit.

CONDITION numéro 5 : Établir la capacité d'accueil du Québec quant à un nombre optimal d'immigrants à recevoir chaque année. Les immigrants doivent être sélectionnés en tenant compte de : a) leur adhésion aux valeurs occidentales contemporaines; b) leur apport attendu à la société québécoise; c) leur capacité d'apprendre le français; d) leur désir de lutter contre les actes barbares et la cruauté envers les humains et les animaux; e) leur autonomie aux plans financier, de la santé et du travail.

CONDITION numéro 6 : Prévoir des sommes pour des cours permettant aux immigrants de s'intégrer aux valeurs du Québec.

CONDITION numéro 7 : Prévoir les mécanismes d'expulsion des personnes dites *non grata*.

CONDITION numéro 8 : Dénoncer toute ingérence religieuse des religions dans les lois civiles. Faire connaître les lois civiles aux nouveaux arrivants. Contrer les effets de l'article 296 du code criminel canadien qui prévoit deux ans d'emprisonnement pour blasphème.

CONDITION numéro 9 : Éviter la ghettoïsation des nouveaux arrivants en encourageant la mixité des races. Utiliser le parrainage civique où des Québécois-Québécoises accueillent et sensibilisent les nouveaux arrivants à la réalité québécoise.

CONDITION numéro 10 : Utiliser les artistes québécois provenant des communautés dites culturelles qui partagent les « Valeurs québécoises » afin qu'ils agissent comme modèles auprès des nouveaux arrivants.

CONDITION numéro 11 : Utiliser les réseaux sociaux et la toile pour faire connaître les réalités québécoises aux étrangers qui désirent migrer au Québec.

CONDITION numéro 12 : Reconnaître les erreurs reliées au multiculturalisme et à l'interculturalisme en ayant une écoute attentive aux messages lancés par d'autres pays aux prises à des malaises, méfaits et drames humains causés par ces conceptions.

CONDITION numéro 13 : Utiliser la clause dérogatoire pour contrer le pouvoir que pourrait exercer d'autres autorités sur le Gouvernement du Québec à la suite de l'adoption de LA charte.

CONDITION numéro 14 : Affirmer que les valeurs dites religieuses n'en sont pas et qu'elles font appel à des dogmes. Affirmer ainsi que les véritables valeurs des Québécoises et des Québécois sont, entre autres, le respect du principe de l'égalité homme-femme, la générosité, l'accueil, la compassion et le respect de la vie et de la dignité de l'être humain.

13- CONCLUSION

Il est difficile de conclure. Il y a encore tant à dire.

FAISONS CONFIANCE AUX DIVINITÉS : ELLES S'ACCOMMODERONT BIEN DE LA CHARTE

La Charte des valeurs québécoises définira quelques balises pour permettre d'accepter les accommodements dits religieux. Pour moi, il est très clair qu'il devrait être du devoir des religions de trouver les accommodements pour permettre à leurs fidèles de s'adapter à la réalité québécoise. Tout récemment, on me donnait l'exemple d'une infirmière qui, pratiquant le jeûne du ramadan, s'est retrouvée en grande faiblesse.

Je demeure convaincu que les RAMADANISTES [-Quel beau mot, que je viens d'inventer, pour qualifier des gens qui désirent volontairement s'exclure d'une société-] pourraient s'adresser non pas à leurs employeurs, non pas aux gouvernements pour obtenir des accommodements dits « raisonnables », mais bien à leur Créateur si puissant et si plein d'amour. Si le Créateur est parfait, il est ACCOMMODANT. Qu'on se le dise!

Je suis convaincu que le « grand ami invisible » de cette infirmière, qui est parfait et compréhensif, lui donnera des moyens concrets pour qu'elle puisse respecter les prescriptions religieuses sans nuire à sa santé ni à celle d'autrui. Par exemple: 1) La personne pourrait « S'IMAGINER » jeûner; 2) La personne pourrait se contenter d'avoir la « FERME INTENTION » de jeûner [-cela fonctionnait pour le bon Catholique qui avait la ferme intention de ne plus tromper sa femme lorsqu'il allait se confesser-]; 3) La personne pourrait jeûner TROIS FORT PLUS FORT durant ses journées de congé [-comme celles et ceux qui additionnent les « temps de prière » pour les faire toutes en même temps le soir-]; 4) Reporter ou différer les heures de « pratique » du ramadan à des heures plus cohérentes avec les réalités du monde du travail [-tout comme les Catholiques qui vont à la messe du SAMEDI pour remplacer celle du DIMANCHE].

Combien de femmes pourraient faire la même chose pour le port du voile ?... Je suis convaincu que leur dieu a créé leurs cheveux pour faire un magnifique voile naturel! Qu'il est bon ce créateur!

Faisons confiance aux divinités, rabbins, moines, imams et autres sommités. Ces personnes [- ou êtres supérieurs -] sauront trouver des accommodements à leurs ouailles pour leur permettre de s'intégrer et de respecter la Charte de notre ministre.

Je demeure convaincu qu'il n'y aura aucun sinistre ou aucune punition des dieux si tous les gens apprennent à vivre en harmonie tout en respectant la Charte. Comme le chantait si bien monsieur Raymond Lévesque : QUAND LES HOMMES VIVRONT D'AMOUR, IL N'Y AURA PLUS DE MISÈRE. Je demeure fort convaincu que la Charte de monsieur Drainville servira à mettre la table pour nous convier à de grand repas inclusifs et, je l'espère, NOUS NE SERONS PAS MORTS MON FRÈRE.

Ghyslain Parent Ph. D.

Professeur titulaire Université du Québec à Trois-Rivières

<http://www.vigile.net/Faisons-confiance-aux-divinites>